



Le Travail

et LA VIE SYNDICALE

5c

VOLUME XVIII — No 9

Organe officiel de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada

MONTREAL, SEPTEMBRE 1942

Le Congrès de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada

Grand'messe à l'église Sainte-Catherine — Grand banquet au Cercle Universitaire —
Résumé succinct du congrès — Les élections

Montréal a connu du 18 au 24 septembre une très grande activité dans le domaine syndical.

En effet, des centaines de délégués ouvriers venant de toutes les parties de la province et représentant un grand nombre de métiers sont venus dans la métropole pour assister, soit au Congrès de leur Fédération, soit au XXIe Congrès de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada.

Nous donnons dans ce numéro un compte rendu résumé des Congrès de ces Fédérations.

L'espace limité dont nous disposons nous force à écourter le compte rendu du XXIe Congrès de la C.T.C.C.; nous en reparlerons le mois prochain. Les lecteurs trouveront en page trois les rapports du président et du secrétaire de la C.T.C.C.

* * *

Le Congrès de la C.T.C.C. s'est ouvert dimanche par une grand'messe. Les délibérations commencèrent le soir même pour se continuer jusqu'à mer-

credi soir.

Plus de 226 délégués ont assisté aux différentes séances.

La messe

La messe d'ouverture du Congrès de la C.T.C.C. fut célébrée en l'église paroissiale Sainte-Catherine, par M. l'abbé Jean Bertrand, aumônier général. S. Exc. Mgr Conrad Chaumont, auxiliaire de Montréal, assistait au chœur et les délégués ont fort apprécié cette délicate attention. On remarquait aussi les aumôniers des divers centres.

Les officiers et invités d'honneur occupaient des sièges spéciaux dans la nef: MM. Alf. Charpentier, E. Tellier, O. Filion, Ph. Girard, A. Bourdon, G.-A. Gagnon, J.-B. Delisle, J.-H. Delisle, J.-E. Fouchault. M. l'abbé L. Olivier, curé de la paroisse, fit les souhaits de cordiale bienvenue à S. E. Mgr Chaumont et aux congressistes qu'il félicita du geste de foi posé. Il félicita les dirigeants et les adhérents pour le si beau travail accompli.

M. le chanoine Caillé, directeur de l'Action catholique de Joliette, prononça le sermon dont on trouvera un résumé au prochain mois.

Le banquet

Le midi, un magnifique banquet offert par le Conseil central de Montréal, réunissait près de 300 convives en la salle du Cercle Universitaire.

A la table d'honneur, on reconnaissait le maire de Montréal, M. Adhémar Raynault; M. Louis Trottier, président de la Commission de l'assurance-chômage et représentant du ministre fédéral du Travail, M. Mitchell; le R. P. Papin Archambault, S.J., représentant de S. E. Mgr Charbonneau; M. O'Connell Maher, secrétaire du ministère provincial du Travail et représentant M. Edgar Rochette et M. Gérard Tremblay, respectivement ministre et sous-ministre du Travail à Québec; M. Paul Goulet, directeur conjoint du Service national sélectif; M. Alfred Charpentier, président général de la C.T.C.C.;

M. Philippe Girard, président du conseil central des Syndicats de Montréal et président du banquet; M. Emile Tellier, 1er vice-président de la C.T.C.C., et M. Osias Filion, 2e vice-président; M. l'abbé Jean Bertrand; M. Alphonse Bourdon, trésorier de la C.T.C.C.; le R. P. Le Roy, S.J.; M. le curé Olivier, de la paroisse de Sainte-Catherine, et M. Cyprien Miron, conciliateur du ministère provincial du Travail.

Ce banquet était sous la présidence de M. Philippe Girard, président du Conseil central des Syndicats catholiques de Montréal.

Après avoir souhaité la bienvenue aux délégués, M. Girard fait un parallèle entre les progrès accomplis par notre ville et par les syndicats. Montréal compte aujourd'hui 144 paroisses catholiques. Fondés en 1920, les syndicats ont suivi une marche ascendante. La C.T.C.C. groupe aujourd'hui 245 syndicats affiliés et près de 50,000 membres.

Le maire de Montréal

M. Raynault affirme qu'il a toujours suivi de près le mouvement syndical catholique et il évoque à ce sujet la grande assemblée de M. Henri Bourassa, qui est l'un des premiers chez nous à avoir compris la nécessité d'une association professionnelle pour les travailleurs. M. le maire ne cache pas son admiration pour le magnifique travail d'ordre social accompli par les syndicats depuis plus de 20 ans.

"Délégués des syndicats catholiques, dit-il, vous vous faites un devoir d'étudier les problèmes sociaux. Vous avez comme chefs des hommes qui, par leur entraînement spécial, nous font toujours honneur et qui sont appelés à donner des directives dans le domaine économique. Faites-leur confiance, ce sont des hommes qui n'ont jamais fait de démagogie et qui sont respectables dans la force du mot. Je le sais, car plusieurs d'entre eux siègent au conseil municipal et

(suite à la dernière page)



Un groupe de délégués de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada photographiés à l'issue de la messe célébrée hier matin, en l'église Sainte-Catherine, angle des rues Amherst et Robin. On remarque, première rangée: MM. C.-O. BRUNEAU, président du secrétariat des syndicats catholiques de Montréal; PHILIPPE GIRARD, président du Conseil central des syndicats catholiques de Montréal; l'abbé L. OLIVIER, curé de la paroisse Sainte-Catherine; EMILE TELLIER, de Québec, 1er vice-président de la C.T.C.C.; Son Exc. Mgr CONRAD CHAUMONT, évêque auxiliaire du diocèse de Montréal; MM. ALFRED CHARPENTIER, président général de la C.T.C.C., l'abbé JEAN BERTRAND, aumônier général de la C.T.C.C., ALPHONSE BOURDON, trésorier de la C.T.C.C., J.-H. LAVERDURE, L. MORENCY et J. DORION, ces deux derniers de Québec. — (Cliché la "Presse").

A travers les revues et les journaux

par L. BOVY, ptre

La guerre nous y force

Avant la guerre, les fibres pour la confection des câbles nous venaient des Philippines et des Indes néerlandaises. Aujourd'hui, elles nous viennent de l'Amérique centrale et du nord de l'Amérique du Sud.

Le manganèse, utilisé dans la fabrication de l'acier, qui nous venait de Russie nous est maintenant fourni par l'Amérique centrale, notamment par Costa-Rica.

Depuis les défaites d'Extrême-Orient, l'étain de Bolivie remplace celui de Malaisie et le pétrole sud-américain remplace celui des Indes néerlandaises.

Et la liste peut s'allonger des produits que nous importons d'Extrême-Orient, tandis que nous les avions sur place en Amérique.

Pourquoi n'avons-nous pas exploité plus tôt les ressources naturelles de notre hémisphère? La différence de rétribution de la main-d'oeuvre, avoue-t-on, faisait que les producteurs de l'Amérique latine ne pouvaient concurrencer ceux d'Orient et du sud de l'Europe, (because Latin American growers could not compete with cheap labor of the Far East and Southern Europe).

Tandis que l'on exploite à vil prix comme des esclaves la main-d'oeuvre de quelque part, ailleurs, les ouvriers chômaient. Il faut admettre que d'asservir la dignité de la personne humaine aux puissances d'argent est un de ces abus du capitalisme dont parlent les encycliques.

Charles Morrow Wilson, *Americas Find New Commerce Axis Antidote*, *The Star Weekly*, Toronto, June 20, 1942.

Mouvement syndical ouvrier au Canada

C'est là une revue annuelle de 250 pages. En la parcourant, on peut trouver matière à réflexion.

Au sujet des effectifs, on peut noter que c'est en 1919-1920 et 1937-1938 qu'ils furent le plus considérables et que les employés de chemin de fer constituent le groupement syndicalisé le plus imposant: 22.74% du monde syndical.

Workers' Educational Association of Canada est un organisme destiné à procurer aux ouvriers l'enseignement supérieur non technique qui se donne aux étudiants dans les universités. Les fonds proviennent d'associations ouvrières et d'universités. Parmi ses dirigeants, on trouve des ouvriers et des professeurs d'universités. Les cours et les conférences portent sur les problèmes sociaux et économiques, sur la littérature, etc.

Chaque mouvement syndical canadien se voit consacrer un chapitre: la C.T.C.C. bénéficie de quelques pages bien sympathiques méritées par ses services.

Un chapitre bien timide sur le communisme sous le titre organisations syndicales révolutionnaires.

La presse syndicale, surtout en langue anglaise, est considérable. Les publications des syndicats catholiques et nationaux constituent une section à part.

Ce trentième annuaire est pu-

blié en 1942, mais il donne les chiffres de 1940.

Publié par le Ministère du Travail.

Formation professionnelle

Une mesure d'après-guerre a trait à l'aide financière du Dominion aux provinces en vue de l'extension et de la poursuite d'une formation professionnelle à un niveau équivalent à celui de l'enseignement secondaire, le Dominion payant au maximum la moitié des frais. Puisse la province ne pas laisser aller au fédéral la juridiction sur l'éducation!

La Gazette du Travail, juillet 1942, p. 808.

Pourquoi rester locataires?

Le gérant de la Coopérative d'Habitation d'Asbestos donne quelques détails sur les seize habitations bâties en se servant des principes de la coopération.

Le lot est de 90 x 110 pieds. Quarante pieds entre chaque maison. Celles-ci mesurent 26 x 36 pieds et la cave est de sept pieds. Finition: extérieure en bardeau d'amiante, intérieure en gyprock et bois de Colombie.

Coût total: terrain compris, \$2,200, quand la valeur marchande est presque double. L'écart s'explique par le fait qu'il n'y avait aucune main-d'oeuvre à payer (parmi les sociétaires, quatre menuisiers charpentiers, un électricien licencié) et que les matériaux achetés en bloc assurent de généreux escomptes.

Pour d'autres détails techniques intéressant les hommes, les ménagères, pour les illustrations (un plan, une photo d'extérieur, une photo d'intérieur) consultez.

Me Carrier Fortin, *Pourquoi rester locataire?* Ensemble, vol. III (juin-juillet) 1942, p. 19-21.

La langue française

M. Thomas J. O'Neill, député de Kamloops, favoriserait l'enseignement du français dans toutes les écoles du pays. Aviseur technique à la conférence internationale du travail à Genève en 1939, il nous signale que des 335 délégués représentant une quarantaine de pays, 75% au moins parlaient couramment ou comprenaient le français; des interprètes donnaient l'impression de parler toutes les langues; "j'avais comme ami, là-bas, un mentor que je n'oublierai jamais, M. Alphonse Bourdon, de Montréal, secrétaire-trésorier de la C.T.C.C., qui, par sa facilité à parler les deux langues officielles du Canada, fut pour moi le plus obligeant des interprètes."

La Patrie, dimanche 30 août 1942, p. 80.

Le coût de la vie

Il ne faut pas être surpris si les chiffres qu'on nous donne à Ottawa sur le coût de la vie ne concordent pas avec notre budget et si le Bureau de la statistique ne déclare une augmentation que lorsque n'importe qui a été à même de s'en apercevoir.

Il est difficile d'avoir des bases exactes pour fixer le coût de la vie pour une famille moyenne au Canada, même si les statisticiens tiennent compte de certai-

nes conditions locales. Ainsi, ils ne tiennent pas compte de la taxe dite de vente; à Montréal, une majoration de 4% augmente sensiblement le prix de revient. Ils ne tiennent pas compte des taxes sur objets dits de luxe, autrefois de luxe, aujourd'hui d'usage courant — comme les stylos (plume-fontaine). Taxes de voyage, de téléphone, de télégraphe, taxes d'amusement, taxe sur le tabac n'entrent pas dans leurs compilations.

Ce qui peut expliquer l'écart entre le budget moyen établi par Ottawa et le budget réel de plusieurs.

L'Information, Montréal, 15 août 1942.

Dangereux précédent

Comme le parti communiste ailleurs, le parti communiste aux Indes vient de découvrir que l'intérêt du peuple hindou veut qu'on fasse cause commune avec les Nations libres. Aussi s'empresse-t-il d'offrir ses services. Et le gouvernement des Indes est-il non moins empressé de les accepter; et voilà les communistes la bride sur le cou, libres, et deux journaux à leur disposition. Et les internés qui sortent les uns après les autres, le cas de chacun étant jugé isolément. L'attitude du gouvernement canadien a été plus sage. L'homme doit prendre garde à ce qu'il réchauffe dans son sein.

The Manchester Guardian Weekly, friday, July 24, 1942.

La clause d'affiliation syndicale

La clause d'affiliation syndi-

cale et le salaire sont les deux principales questions en jeu dans les conflits dont s'est occupé le *National War Labour Board* (qui remplace le *National Defence Mediation Board* depuis qu'une conférence de patrons et de travailleurs a déclaré qu'il n'y aurait plus ni grèves, ni lock-outs).

Il s'agit de donner aux syndicats les moyens de maintenir leur état et leur affiliation lorsqu'ils ont volontairement abandonné quelques-uns de leurs droits les plus importants. Les syndicats ont habituellement demandé l'atelier fermé. Les employeurs, d'autre part, ont soutenu que conditionner ainsi le droit de travailler est une intervention illégitime contre la liberté individuelle des travailleurs. Le *War Labour Board* a pris position. "Avec les risques nouveaux que présente la pression de la guerre contre les grèves et les augmentations générales de salaires, excepté les ajustements équitables, le syndicat doit avoir une certaine sécurité contre la désintégration sous le choc de la guerre". La solution est le maintien de la clause d'affiliation.

Qu'est-ce que la clause d'affiliation? Le point fondamental est qu'après une certaine date, les membres actuels d'un syndicat n'ont pas le droit de résilier leur affiliation pour la durée du contrat. Cette solution trouvée empiriquement a connu des modalités aussi nombreuses qu'il y a eu de conflits réglés.

(Suite à la page 9)

Pharmacie PINSONNAULT

1390 Ontario Est, coin Plessis
MONTREAL
Tél. AMherst 5544 — CHerrier 0376

Le Travail et la Vie Syndicale

Organe mensuel officiel de la
Confédération des Travailleurs catho-
liques du Canada

Directeur:
Alphonse Bégin, L.L.L., L.S.C.
Chef de la publicité.

Chef de la Rédaction:
J.-E.-A. Pin

Collaborateurs:
Alfred Charpentier: président
de la C.T.C.C.
Gérard Picard, secrétaire général
de la C.T.C.C.
L'abbé Jean Bertrand, aumônier général
de la C.T.C.C.
L'abbé Lucien Valois, assist.-aumônier

Questions économiques:
F.-A. Angers, L.S.C., secrétaire
général de l'Actualité Economique

Revue des journaux et périodiques:
L'abbé Lambert Bovy, D.Th.

Administrateur:
Yvon Meunier, L.S.C.

Aviseur légal:
Maurice Julien, avocat.

Rédaction et administration:
1231 est, de Montigny — Tél.: FA. 3694

Abonnement:

Un an . . . 0.60, le numéro 5 sous

Publié par le Secrétariat des Syndicats
Catholiques de Montréal et imprimé
par l'Imprimerie Populaire, Limitée,
430, NOTRE-DAME EST, MONTREAL

IMPR. ALLIÉS
SYNDICATS CATHOL.-NATIONAUX
MONTREAL CAN.



Service en Relations Industrielles

DEPUIS quarante ans le ministère du Travail du Canada est l'instrument coordonnateur des intérêts interdépendants des trois éléments constitutifs de notre structure économique et sociale: le public, le travailleur et l'employeur. Ce service de maintien de relations industrielles satisfaisantes a entraîné une vaste extension du champ d'action du ministère par:

La disponibilité d'un mécanisme rapide et impartial de conciliation; La constitution de commissions dans le cas de conflit dans les mines et services d'utilité publique; Le maintien de facilités de placement (en collaboration avec les autorités provinciales); L'application des salaires raisonnables aux travaux de l'Etat. L'application des lois concernant les **Coalitions, l'Enseignement technique, les Rentes viagères sur l'Etat, Formation de la jeunesse et l'Assistance-chômage.**

De plus, le ministère prépare et publie statistiques et autres renseignements concernant les salaires, heures de travail, coût de la vie, législation du travail, mouvement ouvrier, etc. LA GAZETTE DU TRAVAIL, son périodique mensuel, indique les changements économiques et sociaux au Canada et à l'étranger. Le ministère tient aussi à la disposition du public une bibliothèque moderne de documentation.

LE MINISTÈRE DU TRAVAIL DU CANADA

L'HON. HUMPHREY MITCHELL,
Ministre

N. B. BRYCE M. STEWART,
Sous-ministre

Rapport du Bureau confédéral par Gérard Picard, secrétaire général de la C. T. C. C.

L'exécutif de la C. T. C. C. et le Bureau Confédéral de la C. T. C. C. viennent de terminer une année de travail soutenu, d'activités débordantes. Au cours des derniers douze mois, le Bureau Confédéral a tenu quinze réunions, et l'exécutif en a tenu une quinzaine.

Vos officiers et directeurs ont accordé leur meilleure coopération à l'effort de guerre du Canada, considérant qu'il importe tout d'abord de gagner la guerre, puis ils ont participé, pour un certain nombre d'entre eux, à l'étude de certaines questions fondamentales dont la solution doit être envisagée immédiatement si l'on veut que l'après-guerre s'appuie sur une paix juste et tienne compte de la valeur intrinsèque des principes chrétiens tant sur le plan économique que sur le plan social.

Tout le monde constate que la guerre transforme rapidement l'économie nationale, et que la législation fédérale adoptée sous l'autorité de la Loi des Mesures de guerre ignore de plus en plus les juridictions constitutionnelles et tente de faire face aux situations nouvelles qui naissent pour ainsi dire de semaine en semaine. On trouvera plus loin certaines conclusions auxquelles en sont arrivés vos officiers et directeurs en rapport avec les décrets de guerre qui intéressent le monde du travail.

Dans le domaine provincial, le principal événement de l'année est sans doute la tenue de la première séance plénière du Conseil supérieur du Travail, au Parlement de Québec, jeudi, le 17 septembre dernier. La C. T. C. C. se réjouit particulièrement de cet événement tant parce qu'elle a lutté pendant des années pour obtenir l'institution du Conseil supérieur du Travail que parce qu'elle voit, dans cet organisme, le philtre dont le gouvernement provincial a besoin dans la préparation de la législation sociale d'aujourd'hui et dans l'élaboration de la législation sociale d'après-guerre.

La C. T. C. C. compte trois représentants au Conseil supérieur du Travail, et l'un des trois, le président général de la C. T. C. C., a été élu, jeudi dernier, vice-président du Conseil supérieur et membre de la commission permanente dudit conseil. C'est là un honneur qui rejait sur tout le mouvement syndical catholique.

Mémoires de la C. T. C. C.

Les résolutions adoptées lors du dernier Congrès annuel, en septembre 1941, et la législation nouvelle mise en vigueur depuis cette date, ont donné lieu à la préparation de plusieurs mémoires qui ont été soumis, par la C.T.C.C., devant les autorités provinciales et devant les autorités fédérales. Ces mémoires ont été publiés lors de leur présentation.

Dans le but d'orienter le Congrès, il paraît bien dans l'ordre d'insister ici sur certains aspects des décrets de guerre qui ont suscité une préoccupation particulière de la part de la C.T.C.C., bien que le rapport du président général ait déjà fouillé plusieurs de ces sujets.

Les décrets C. P. 8253 et C. P. 5963

Dès la mise en vigueur du décret C. P. 8253 concernant les salaires et les indemnités de vie chère, la C. T. C. C. a entrepris de nombreuses démarches auprès d'Ottawa pour que ledit décret tienne compte du mécanisme des Conventions collectives de travail de la province de Québec. Ces démarches n'ont pas donné de résultats. La C.T.C.C. est revenue à la charge lors de l'adoption du décret C. P. 5963 régissant les salaires en temps de guerre. Devant l'obstination des autorités fédérales, la C. T. C. C. a cherché, en coopération avec le Conseil Régional du Travail, le moyen, ou plutôt la procédure propre à résoudre les difficultés qui se présentaient. C'est l'industrie de la chaussure qui a ouvert la voie aux autres conventions collectives de travail, avec le résultat concluant que l'on sait. L'industrie de la construction du district de Québec a aussitôt emboîté le pas, et d'autres industries et commerces sont actuellement en instance au Conseil Régional du Travail, attendant la solution de leurs problèmes respectifs. Il y a tout lieu de croire que l'on en arrivera, dans chaque cas, à des résultats satisfaisants.

Le décret C. P. 7679

Ce décret établit les salaires minima que doivent respecter tous les employeurs qui exécutent des contrats ou des sous-contracts de guerre. C'est le décret le plus violé qui existe au pays. On dirait même que les autorités fédérales sont de connivence avec les employeurs pour multiplier les violations. La question qui se pose aujourd'hui est de savoir s'il ne serait pas plus simple et plus social de demander l'application de ce décret à travers le pays, tant dans les industries de guerre que dans les industries civiles, en faisant certaines restrictions appropriées pour les conventions collectives de travail. Le Bureau Confédéral serait heureux de connaître la réaction du Congrès sur cette question.

Les décrets C. P. 2685, C. P. 4020 et C. P. 7307

Le décret C. P. 2685 constitue une simple déclaration de principes concernant le droit d'organisation et les conventions collectives de travail. Les résultats obtenus en vertu de ce décret sont fort douteux. Plusieurs se demandent si le décret C. P. 2685 ne devrait pas être rendu obligatoire. Mais il importe d'y songer sérieusement, parce que ce serait ouvrir la porte à une sorte de Wagner Act canadien.

Le décret C. P. 4020 établit la procédure que doivent suivre les commissaires enquêteurs du Ministère fédéral du Travail. Il n'y a pas de commentaires à faire sur ce point, pour

(suite à la page 5)

Rapport moral de M. Alfred Charpentier président de la C.T.C.C.

Rapport soumis à la première séance du Congrès de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada

Un vif sentiment de joie, sans doute, anime tous les congressistes à la pensée de venir siéger à Montréal cette année, à l'occasion du tricentenaire de Ville-Marie.

Née, comme on le sait, d'une pensée religieuse et d'un désir apostolique, Montréal semblait bien destinée, dans les vues de la Providence, à donner naissance, deux cent soixante-dix-huit ans plus tard, (1918), à une phalange salulaire de syndicats catholiques, dans la métropole canadienne qu'elle est devenue.

A beaucoup de montréalais, il y a vingt-deux ans, la fondation de syndicats catholiques parut bien "une folle entreprise" comme celle des fondateurs de Ville-Marie, mais la réalité aujourd'hui, dans les deux cas, montre bien la volonté de Dieu.

La C.T.C.C. ne s'était pas réunie à Montréal depuis 1933. Depuis neuf ans ses cadres se sont doublés, mais les problèmes, les misères, les inquiétudes qu'ont fait naître une crise mondiale de dix ans et une guerre universelle qui dure depuis trois ans, ont chargé la C.T.C.C. de responsabilités croissantes chaque année depuis 1930 et davantage depuis 1939.

Responsabilités dont la C.T.C.C. s'est acquittée avec honneur pendant la crise, tant pour soulager la misère des ouvriers que pour préserver la société contre tout mouvement de révolution. Depuis le début de la guerre la C.T.C.C. a affronté de nouvelles obligations non moins troublantes avec une conscience qui lui est propre, voire presque exclusive, comme mouvement syndical.

Il n'est donc pas mal qu'en l'an de grâce 1942, nous revenions faire une halte dans l'ancienne Ville-Marie, pour bien examiner ce que devra être notre mission syndicale catholique d'ici la fin de la guerre et surtout pour l'après-guerre.

Collaboration avec le gouvernement fédéral

Jamais, la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada ne fut appelée à participer à la politique nationale du pays aussi activement que pendant l'année écoulée. Nous comptons par dix les commissions du gouvernement fédéral sur lesquelles la Confédération fut invitée à siéger par ses représentants. Organismes fédéraux découlant principalement de la loi de l'Assurance-Chômage, du décret sur la stabilisation des salaires et sur le boni

de vie chère, ainsi que de la loi du Service sélectif national. Représentés sommes-nous aussi sur une commission consultative en politique ouvrière, de même que sur un comité de reconstruction pour l'après-guerre. Bien que la C.T.C.C. fût éliminée du Comité consultatif national du placement et du Comité de crise du Bureau International du Travail, malgré ses protestations réitérées auprès des autorités, elle compte néanmoins près de trente militants syndicaux qui collaborent officiellement à la politique sociale du gouvernement fédéral, soit sur les organismes suivants en fonction de la loi d'assurance-chômage: le Conseil consultatif régional du placement, les six comités arbitraux de la province, les comités consultatifs locaux du placement: soit sur le Conseil national du travail, sur le Conseil régional du travail: soit sur les Comités de zones dans l'industrie de la construction: soit sur le Comité consultatif en politique ouvrière; soit sur les Comités civils consultatifs de l'armée. La C.T.C.C. est représentée encore sur le comité consultatif provincial des garderies (par un délégué féminin). En plus, elle est également représentée sur le Conseil consultatif national ainsi que sur le Conseil consultatif régional du Service sélectif national et bientôt nous serons appelés à siéger aussi sur treize comités consultatifs locaux créés par le même service. Enfin, nous sommes invités à nous faire représenter sur un nouveau Conseil consultatif national, cette fois, pour la formation professionnelle.

Six des nôtres en outre ont accepté des postes permanents de responsabilité dans les divers services administratifs régionaux de la Commission d'assurance-chômage.

Il faut encore signaler que la Confédération fut représentée dans la délégation canadienne qui participa l'automne dernier à la conférence internationale du travail, tenue à New-York, sous les auspices du B. I. T. (Bureau Internationale du Travail).

Une autre manifestation de notre collaboration avec le gouvernement fédéral fut l'enquête conduite par la C.T.C.C. dans la province de Québec, sur le travail des femmes la nuit, dans les usines de guerre, afin de lui faire d'utiles suggestions pour l'aider à définir sa ligne de conduite à cet égard. Les révélations

(suite à la page 5)

MINISTÈRE DU TRAVAIL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

Salaires et Conditions de Travail

Loi de la convention collective
Loi du salaire minimum
Cédules des justes salaires pour les travaux du gouvernement
Service de conciliation et d'arbitrage
Loi du repos hebdomadaire.

Sécurité

Loi des établissements industriels et commerciaux
Loi des édifices publics
Loi des paratonnerres
Loi des mécaniciens de machines fixes
Loi des appareils sous pression
Loi des mécaniciens en tuyauterie.

Prévoyance sociale

Loi des accidents du travail
Service de placement provincial
Loi des pensions aux aveugles de Québec
Loi de l'assistance aux nécessiteuses.

Honorable Edgar ROCHETTE, C.R.,
Ministre

Gérard TREMBLAY,
Sous-ministre

J. O'Connell MAHER,
Directeur des Services.



LE NOUVEL IMPÔT SUR LE REVENU

PREMIÈRE PARTIE — Ses effets sur Les Personnes Touchant un Traitement ou Salaire

1. Question: QUI DOIT ACQUITTER L'IMPÔT?

Réponse: Tout célibataire qui reçoit un revenu supérieur à \$660 par année et toute personne mariée qui reçoit plus de \$1200.

2. Question: QUELLES FORMULES DEVEZ-VOUS REMPLIR?

Réponse: À moins que vous ne soyez célibataire sans charge de famille et que vous n'effectuiez aucun paiement admissible à titre d'épargne personnelle (Item 5D), vous devez produire la Formule TD-1 à votre employeur. Autrement, celui-ci est tenu d'opérer les déductions spécifiées au Tableau des déductions d'impôt à l'endroit d'un célibataire sans charge de famille et sans épargne personnelle.

Si les $\frac{3}{4}$ ou plus de votre revenu proviennent de salaires ou de traitements, vous devez produire votre Déclaration d'Impôt de 1942 avant le 30 septembre 1943. Si votre revenu ne dépasse pas \$5,000 et ne comporte pas un revenu de placements d'au delà de \$100, employez la Formule T-1 Spéciale; dans l'alternative servez-vous de la Formule T. 1.

3. Question: QUAND ET COMMENT SERA PERÇU VOTRE IMPÔT?

Réponse: Votre employeur est tenu par la loi d'opérer les déductions sur votre traitement ou salaire en raison de votre impôt de 1942 pendant la période comprise entre septembre 1942 et août 1943. Chaque déduction doit correspondre aux montants spécifiés au Tableau officiel des déductions d'impôt eu égard au taux courant de votre rémunération, à votre statut matrimonial et à vos épargnes personnelles déclarées sur la Formule TD-1 (Item 2 ci-haut).

Le Tableau est conçu de façon à recueillir environ 90% de l'impôt dont vous êtes redevable sur votre traitement ou salaire, ce qui laisse un solde de pas plus de 10%, dans la plupart des cas, que vous devez acquitter (en plus de l'impôt sur vos autres revenus, s'il y a lieu) en produisant votre Déclaration de revenu en septembre 1943.

Si votre traitement ou salaire s'élève à moins des $\frac{3}{4}$ de votre revenu vous devez verser l'impôt dont vous êtes redevable pour vos autres revenus par versements obligatoires (Voir deuxième partie ci-dessous).

4. Question: QU'ENTEND-T-ON PAR REVENU IMPOSABLE?

Réponse: Votre revenu comprend votre traitement ou salaire intégral, avant que ne soit opérée quelque déduction que ce soit, plus les allocations de subsistance, gratifications ou indemnités (y compris l'indemnité de vie chère) et la valeur de toute pension, logement ou provisions, etc. fournis par votre employeur. Entrent également en ligne de compte les recettes telles qu'intérêts et dividendes, loyers (moins taxes, réparations, etc.), redevances et rentes viagères. Vous déduisez sur votre revenu total vos paiements (à concurrence de \$300) versés à certaines catégories de caisses de retraite ou de fonds de pension des employés, vos dons aux œuvres de charité à concurrence de 10% de votre revenu, et les frais médicaux s'ils s'établissent à plus de 5% de votre revenu (maximum pour les célibataires \$400, pour les personnes mariées—\$600, plus \$100 pour chacune des quatre premières personnes à charge), afin de trouver le montant de votre revenu imposable.

Une brochure intitulée
"VOTRE IMPÔT SUR LE
REVENU DE 1942"
sera disponible, sous peu, aux
bureaux des inspecteurs de
l'Impôt sur le revenu.

5. Question: COMBIEN VERSEZ-VOUS?

Réponse: (A) Impôt normal—(le taux approprié quel qu'il soit, s'applique au plein montant de votre revenu imposable du premier dollar jusqu'au dernier).

- (1) Célibataire—
jouissant d'un revenu imposable de \$660 à \$1800—7%
jouissant d'un revenu imposable de \$1800 à \$3000—8%
jouissant d'un revenu imposable de plus de \$3000—9%

- (2) Personne mariée (ou statut équivalent) jouissant d'un revenu imposable de plus de \$1200—7%

- (3) Charges de famille—Dégrèvement de \$28 pour chacune d'elles.

(B) Impôt progressif—

- (1) Sur les premiers \$660 du revenu imposable—Aucun impôt.

30% des \$ 500 suivants	55% des \$ 5,000 suivants
33% des 500 suivants	60% des 7,000 suivants
37% des 1,000 suivants	65% des 10,000 suivants
41% des 1,500 suivants	70% des 20,000 suivants
45% des 2,000 suivants	75% des 30,000 suivants
50% des 3,000 suivants	80% des 50,000 suivants
85% de tout excédent de \$100,000	

- (2) Personne mariée (ou statut équivalent)—Dégrèvement de \$150.

- (3) Charges de famille—Dégrèvement pour chacune d'elles—jusqu'à \$80.

- (C) Surtaxe—4% sur le revenu de placements au delà de \$1500 sans exemption.

NOTES:

(1) Vous n'êtes tenu en aucun cas d'acquitter un impôt net (c.à.d. une fois les dégrèvements opérés pour charges de famille) qui réduit votre revenu imposable à moins de \$660, si vous êtes célibataire, ou de \$1200, si vous êtes marié.

(2) Si l'épouse reçoit un revenu non gagné de plus de \$660, son mari et elle-même sont alors imposables au même titre que les célibataires; mais tout revenu que l'épouse gagne par son travail n'enlève pas à son mari le droit de se prévaloir du statut d'une personne mariée aux fins de l'impôt. Une femme mariée est toujours considérée, aux fins de l'impôt, comme célibataire, sauf lorsque le revenu du mari s'élève à moins de \$660.

(D) Dégrèvement pour épargnes personnelles—

Vous pouvez déduire sur l'épargne obligatoire de votre impôt (item 6) les paiements effectués en 1942 en vue—

- (1) de caisses ou de fonds autorisés de retraite ou de pension des employés (ou sous forme de contributions syndicales);
(2) de primes sur les polices d'assurance-vie émises avant le 23 juin 1942 (pour les polices émises après cette date, consultez votre compagnie d'assurance ou l'inspecteur de l'Impôt sur le revenu);

- (3) de rentes viagères ou de polices d'épargnes qui ne peuvent être ajournées sans entraîner une perte substantielle ou la déchéance; et
(4) les paiements sur le principal d'une hypothèque ou d'une promesse de vente, antérieures au 23 juin 1942, d'une propriété résidentielle;

pourvu que (a) ces paiements ne dépassent pas la portion d'épargne de l'impôt, et (b) que les reçus pour ces paiements accompagnent votre déclaration d'impôt.

(E) Impôt de Défense nationale—

Cet impôt n'est plus en vigueur après le 31 août 1942. Les déductions opérées de janvier à août 1942, comptent comme paiements de votre impôt de 1942.

6. Question: QUELLE PARTIE DE VOTRE IMPÔT CONSTITUE L'ÉPARGNE?

Réponse:

- (1) Célibataire—la moindre des deux sommes suivantes:

(a) La moitié du total de votre Impôt normal, de votre Impôt progressif et de votre Surtaxe; ou

(b) 8% de votre revenu imposable (maximum \$800) plus 1% pour chaque personne à charge (maximum \$100 pour chacune d'elles).

- (2) Personne mariée (ou statut équivalent)—la moindre des deux sommes suivantes:

(a) la moitié du total de votre Impôt normal, de votre Impôt progressif et de votre Surtaxe; ou

(b) 10% de votre revenu imposable (maximum \$1,000) plus 1% pour chaque personne à charge (maximum \$100 pour chacune d'elles).

Il vous sera remboursé après la guerre et ce, à 2% d'intérêts, la portion de l'épargne que vous payez effectivement.

7. EXEMPLES DES SOMMES EXIGIBLES SUR TOUT REVENU "GAGNÉ" EN 1942 (après avoir tenu compte de l'impôt de Défense nationale effectivement retenu de janvier à août 1942)

REVENU DE 1942	CÉLIBATAIRE SANS CHARGE DE FAMILLE		PERSONNE MARIÉE SANS CHARGE DE FAMILLE		PERSONNE MARIÉE — 2 PERSONNES À CHARGE	
	Impôt, y compris Epargnes	Impôt seulement	Impôt, y compris Epargnes	Impôt seulement	Impôt, y compris Epargnes	Impôt seulement
\$750	\$ 54.50	\$ 14.75				
1,000	138.67	58.67				
1,500	297.20	177.20	\$ 167.20	\$ 58.60	\$ 25.66	\$ 1.16
2,000	507.46	347.46	364.13	164.13	174.80	67.40
2,500	709.13	509.13	567.46	317.46	378.13	160.73
3,000	924.40	684.40	784.40	484.40	595.06	260.86
3,500	1,181.06	901.06	1,007.73	657.73	818.40	398.40
4,000	1,407.73	1,087.73	1,231.06	831.06	1,041.73	561.73
5,000	1,894.67	1,494.67	1,711.33	1,211.33	1,522.00	922.00

2IÈME PARTIE — Ses effets sur

LES PERSONNES DONT LE REVENU NE PROVIENT PAS DE TRAITEMENTS OU SALAIRES

(Hommes d'affaires, professionnels, actionnaires, agents à commission, etc.)

1. VERSEMENTS—Vous êtes tenu d'acquitter votre impôt sur le revenu de 1942 par versements trimestriels à compter du 15 octobre 1942. Au cours du mois de septembre vous pourrez obtenir des inspecteurs de l'Impôt sur le revenu les Formules de Remise T. 7-B concernant les particuliers.

2. DÉCLARATIONS—Vous devez produire votre déclaration de revenu de 1942 sur la Formule T. 1, le ou avant le 30 avril, 1943.

N.B.—Les item 1, 4, 5 et 6 de la première Partie se rapportent également à votre cas.

SI VOUS ÊTES UN EMPLOYEUR versant à toute personne une rémunération quotidienne, hebdomadaire, mensuelle ou autre, il vous incombe de déduire les versements d'impôt sur le revenu sur les traitements ou salaires payés par vous, à compter de la première période de paye commençant en septembre, et de faire tenir dans la semaine qui suit le jour de paye les sommes ainsi déduites à votre inspecteur de l'Impôt sur le revenu. La loi prévoit des sanctions sévères pour ceux qui négligeront d'opérer les déductions ou de les remettre à qui de droit. Si vous êtes dans le doute quant aux déductions que vous devez opérer, communiquez immédiatement avec votre inspecteur de l'impôt sur le revenu.

DOMINION DU CANADA — MINISTÈRE DU REVENU NATIONAL DIVISION DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

Le Ministre du Revenu national
COLIN GIBSON

DÉCOUPEZ CETTE ANNONCE POUR LA CONSULTER AU BESOIN

Le Commissaire de l'Impôt sur le revenu
C. FRASER ELLIOTT

IT 3WF

Rapport moral de M. Charpentier...

(Suite de la page 3)

de notre enquête ont eu beaucoup de retentissement dans le public. Un député porta ses conclusions sur le parquet de la Chambre des communes à la dernière session. Elles ont donné lieu à nombre de protestations et de revendications auprès des gouvernements fédéral et provincial. Ces deux gouvernements s'en préoccupent actuellement. Des règlements sont à s'ébaucher sous la direction du Service sélectif national pour mieux protéger la santé des ouvrières au travail de nuit et pour mettre fin à l'abus de l'emploi des mères de familles dans les usines de guerre.

La C.T.C.C. aura le mérite d'avoir pris l'initiative qui aura conduit à ce résultat.

Nos prompts, énergiques et tenaces représentations à Ottawa pour empêcher que soit levé l'interdit sur le parti communiste au Canada, de même que la dénonciation constante dans **Le Travail et la Vie Syndicale** de la propagande communiste sous le camouflage de l'antifascisme et de la production de guerre, ce sont là aussi deux façons actives, très patriotiques d'aider le gouvernement canadien dans la poursuite de son effort de guerre en même temps que de le défendre contre ses ennemis à l'intérieur du pays.

Laissons l'observateur impartial comparer le mérite de notre attitude à ce sujet avec celui d'autres organisations qui ont gardé un silence étrange à l'endroit du parti communiste et qui crient sur tous les toits leur ardeur à vouloir plus produire pour la guerre. Qu'en faut-il penser...?

Dans un autre domaine la C.T.C.C. a continué à épauler l'oeuvre du Comité national de l'emprunt de la victoire. Nous avons fortement enjoint nos membres à souscrire au dernier emprunt de la victoire. Partout notre appel fut exaucé généreusement. Notre participation très active et très représentative de tous les centres importants dans la province à la conférence Hlsley, du 21 août dernier, à Montréal, pour permettre au ministre des Finances d'exposer sa nouvelle politique des impôts de guerre, fut manifestement remarquée et appréciée comme significative de notre collaboration loyale avec le gouvernement.

Cependant la sincérité de notre collaboration à l'effort de guerre doit se mesurer par la rareté des grèves qui sont survenues au sein de la C.T.C.C. en comparaison avec le nombre considérable qui depuis un an, ont éclaté dans les autres mouvements syndicaux du Québec, et cela surtout dans les industries de guerre, au mépris même de l'illégalité de ces grèves.

Nous regretterions d'omettre de rappeler la présence encore en Angleterre de M. l'abbé Georges Côté, ainsi que du R. P. Léopold Grat-

ton, O.M.I., tous deux ex-conseillers moraux très estimés de notre mouvement. Leur collaboration sur le front anglais comme aumôniers militaires ajoute un fleuron insigne aux services rendus par la C.T.C.C. dans l'effort de guerre canadien.

Mais la plus active, la plus constructive, la plus généreuse collaboration que nous ayons fournie fut l'étude consciencieuse faite par tous nos militants des nombreux décrets de guerre concernant le régime de travail et de mobilisation du capital humain, ainsi que le temps sans compter donné par nos représentants sur les organismes fédéraux nommés plus haut pour aider le gouvernement dans l'application de sa politique sociale de guerre.

A ce point de vue, la participation de la C.T.C.C. à l'administration partielle du pays fut une participation intellectuelle sans précédent, surtout par son ampleur, une participation intellectuelle dans laquelle nos représentants sur ces organismes peuvent manifester la philosophie sociale de notre mouvement syndical catholique.

Ainsi contrairement à certaines organisations ouvrières qui condamnerent, quand il parut le décret 8253, à l'effet de stabiliser les salaires; qui demandèrent plus tard son abolition et finirent par l'accepter en constatant l'accueil favorable qu'il recevait de la population entière du Canada, contrairement à ces organisations, la Confédération accepta seule, la première, la politique de stabiliser les salaires, sachant qu'en principe une double compensation y était prévue: par l'octroi de boni de vie chère et par la possibilité d'augmenter les salaires anormalement bas, la C.T.C.C. ne perdant pas de vue, par ailleurs, que le but principal du décret 8253 était, avec l'aide d'autres mesures, d'enrayer la répétition, sur une plus vaste échelle, de l'inflation des prix connue durant la précédente guerre. Malgré les nombreux désappointements causés par son application, le décret 8253, devenu depuis deux mois le décret 5963, s'est révélé dans l'ensemble du pays une mesure sage, pour protéger, dans une certaine mesure, dans le monde des salariés, les économiquement faibles contre les économiquement forts et pour empêcher le coût de la vie d'atteindre à des sommets inaccessibles pour les gens à bas revenus qui sont la masse.

La preuve est faite que le coût de la vie après les trois premières années de la présente guerre est inférieur à ce qu'il était en 1917, trois ans après la première guerre mondiale et que la moyenne des salaires a actuellement un plus fort pouvoir d'achat qu'il y a vingt-cinq ans. La preuve est faite que le but proposé est, jusqu'à présent, partiellement atteint.

(A suivre au mois prochain)

Rapport du Bureau confédéral

(Suite de la page 3)

le moment, sauf qu'il est bon de souligner le lien étroit qui unit le décret C. P. 4020 au décret C. P. 2685 précédemment mentionné.

Quant au décret C. P. 7307, c'est en vertu de son texte qu'ont été établies les procédures du vote de grève en temps de guerre et celles du vote pris dans certaines usines de guerre pour faire décider par les ouvriers le syndicat ouvrier ou l'union ouvrière qu'ils désirent voir négocier en leur nom. Cette décision se prend à la majorité des voix.

Le Bureau Confédéral s'en tient au rapport du président général, sur les trois décrets qui viennent d'être effleurés, et sollicite le Congrès d'en faire une étude attentive.

Les administrateurs à \$1.00 par année

Le Bureau Confédéral désire connaître l'opinion du Congrès sur l'administration de certaines industries essentielles dont les services sont rémunérés à \$1.00 par année.

La compétence de ces industriels n'est pas mise en doute, mais il y a là un principe en jeu. Ne vaudrait-il pas mieux, en effet, que les industries aient chacune un conseil industriel, composé d'un nombre égal d'employeurs et de travailleurs, pour aviser le ministre responsable sur la réglementation générale à établir durant la guerre, plutôt que de confier ce travail à un seul homme. Ne serait-ce pas plus démocratique? Dans certains ministères, on dirait que les autorités gouvernementales et les employeurs veulent gagner la guerre seuls, comme s'ils redoutaient la coopération du travail organisé dans les hautes sphères de l'administration, ou plutôt comme s'ils craignaient d'avoir à payer cette coopération, après la guerre, par des réformes sociales profondes qu'ils espèrent encore éviter.

Le travail organisé est largement représenté dans les organismes qui relèvent du Ministère fédéral du Travail, mais les représentants du Travail ne devraient pas être "parqués" dans ce ministère. Le Bureau Confédéral réclame la représentation du travail auprès de tous les corps publics et toutes les commissions.

Sans doute qu'il faut reconnaître un progrès notable sur le passé, et la C.T.C.C., pour sa part, est heureuse d'être représentée sur les organismes suivants:

1. Conseil National du Travail en temps de guerre;
2. Conseil Régional du Travail en temps de guerre;
3. Commission Consultative du Service sélectif national;
4. Conseil consultatif du ministre fédéral du Travail;
5. Conseil consultatif de formation professionnelle;
6. Sous-comité national de reconstruction économique;
7. Conseil Régional du Placement;
8. Conseil consultatif d'hygiène industrielle;
9. Tribunaux arbitraux de l'Assurance-chômage;
10. Commissions locales du Service sélectif (sous peu).

Mentionnons aussi, pour compléter la liste, que la C.T.C.C., dans le domaine provincial, est représentée au Conseil supérieur du Travail et du Conseil supérieur de l'Enseignement technique.

Boni de vie chère et taxes

Sans vouloir, dans le présent rapport, étudier sous tous ses aspects la question des bonis de vie chère, le Bureau Confédéral croit que ces bonis ne devraient pas être affectés par l'impôt sur le revenu. Il y a d'abord une raison très simple à cela: les bonis de vie chère sont accordés expressément pour permettre aux ouvriers de faire face à la hausse du coût de la vie et non pour être versés directement en taxes au gouvernement. De plus, il y a le cas des ouvriers et ouvrières qui, avec les bonis de vie chère, atteignent un revenu annuel taxable, ce qui fait que lesdits bonis sont complètement prélevés en taxes, dans certains cas, et cette situation risque d'avoir de mauvaises répercussions sur la production industrielle. Le Bureau Confédéral soumet cette question au Congrès pour étude.

(A suivre au mois prochain)

La bonne marche d'une usine ou d'une entreprise repose sur la collaboration de tous les intéressés, ouvriers et patrons. Une étroite collaboration ne saurait qu'être profitable à tous ceux qui veulent y participer loyalement.



Sans l'ardoise nulle chaussure n'est Slater

SLATER
POUR HOMMES ET FEMMES

La beauté des Slater est inaltérable aussi longtemps que durent ces chaussures

Tél. : FR. 0117

HOTEL LAFAYETTE

A.-H. PATENAUDE, prop.

Bières, vins et spiritueux servis tous les jours
AMHERST et DEMONTIGNY (à proximité de l'édifice des Syndicats)

Bulletin d'abonnement :

LE TRAVAIL ET LA VIE SYNDICALE
Organe officiel de la C.T.C.C.
1231 est, de Montigny, Montréal.

Vous trouverez ci-inclus \$..... pour un abonnement de..... an à votre journal.

Nom

Adresse

Abonnement : 12 mois \$0.60

— 24 mois \$1.00

SECRETARIAT DE LA PROVINCE DE QUEBEC
Honorable Hector PERRIER, C.E., Ministre
Jean BRUCHESI, Sous-ministre

LES ECOLES D'ARTS et METIERS

COURS DU JOUR ET DU SOIR
DANS LES PRINCIPAUX CENTRES INDUSTRIELS
DE LA PROVINCE DE QUEBEC

SPECIALITES ENSEIGNEES

Ajustage, Soudure oxy-acétylénique et électrique
Menuiserie, Modèlerie, Charpente
Coupe et confection du vêtement, Peinture du bâtiment
Dessin industriel, Electricité, etc.

Pour renseignements, veuillez vous adresser au bureau de
LA DIRECTION GENERALE
LES ECOLES D'ARTS ET METIERS
7345, rue GARNIER - Téléphone : CRéscant 2151 - MONTREAL

ZELLER'S

DÉTAILLEURS AUX CANADIENS ÉCONOMES

Magasins situés dans . . .

- QUEBEC
- ONTARIO
- NOUVEAU-BRUNSWICK
- NOUVELLE-ECOSSE
- MANITOBA
- ALBERTA



"Aiguïsons nos crayons..."

... et voyons ce qu'il faut faire!"

C'est évident que la guerre coûte cher. Et c'est nous qui devons payer. Il faut bien accepter la situation telle qu'elle est . . . et trouver moyen d'y faire face! Aiguïsons nos crayons et voyons quel impôt il nous faudra payer . . . de quelle façon nous le paierons . . . comment nous nous y prendrons pour vivre le mieux possible avec l'argent qui restera. Voilà ce que chaque Canadien patriote doit faire; et cela, dès maintenant.

Pour vous aider à prévoir vos dépenses

La Banque Royale vient de faire imprimer une édition spéciale de guerre de son Livre de Budget Familial. Il vous aidera à tirer meilleur parti de vos dollars de guerre. A votre disposition sur demande, dans toutes nos succursales.

LA BANQUE ROYALE DU CANADA

Le Congrès de la Fédération des Métiers de l'Imprimerie

Le 19 septembre s'ouvrait dans la matinée, le Congrès de la Fédération des Métiers de l'Imprimerie du Canada, Enregistrée. Ce Congrès, tenu à la Palestre Nationale de Montréal, était sous la présidence de M. Georges-Aimé Gagnon, président de la Fédération. Plus de trente délégués officiels venant de toutes les parties de la province assistaient à ces assises.

M. Aimé Comeau, secrétaire, procéda tout d'abord à la lecture du procès verbal du dernier Congrès. Puis M. Georges-Aimé Gagnon, président, souhaita la bienvenue à tous les congressistes. Le président se dit particulièrement heureux de recevoir les délégués dans la ville de Montréal à l'occasion du Troisième Centenaire de cette ville. Il souligne la présence de deux aumôniers des Syndicats, M. l'abbé Lucien Valois, et le R. P. Léon Courchesne, O.M.I., qui se font toujours un devoir et un plaisir de participer aux assises annuelles.

M. Gagnon fait ensuite allusion aux difficultés nombreuses, aux problèmes complexes que la guerre a posés pour les métiers de l'Imprimerie. Nombre de décrets et de lois ont été votés qui rendent souvent ardue la tâche des officiers.

Comme représentant des Syndicats Catholiques sur la Commission Consultative de la Législation Ouvrière à Ottawa, M. Gagnon a été à même de suivre les développements de la législation ouvrière et il en a profité pour en faire part aux syndiqués dans leur meilleur intérêt.

La propagande n'a pas été délaissée cette année aux Syndicats de l'Imprimerie, malgré les difficultés de l'heure.

M. Aimé Comeau, secrétaire, donne ensuite lecture du rapport sur les activités du bureau fédéral. Nous donnons de ce rapport un très bref résumé.

En ce qui regarde la convention collective des Métiers de l'Imprimerie pour Montréal, il a été fait tout ce qui était possible pour que cette convention fût

signée pour un an au lieu de trois mois. Nous avons obtenu de renouveler cette convention pour une période de trois mois avec clause de renouvellement automatique jusqu'au 31 décembre 1942, à moins qu'une partie signataire signifie son désistement.

L'annonce de la création d'une école d'arts graphiques nous a réjouis car ce succès est dû pour une bonne part à une pression de la Fédération, au début de l'année syndicale, auprès du Secrétariat Provincial.

La Fédération a cru bon d'agir auprès des autorités à chaque fois que le besoin s'en faisait sentir, pour revendiquer les droits des ouvriers de l'Imprimerie.

Le président, M. Gagnon, a représenté la Fédération au Congrès de la C. T. C. C., à Hull; il a été élu directeur de la C. T. C. C. à cette occasion.

Au sujet du boni de vie chère, toutes les démarches possibles furent faites dans le but de l'obtenir; on attend encore le bon vouloir du gouvernement, devant lequel la demande a abouti en dernier lieu.

L'organisation a été poussée dans plusieurs régions.

Nous signalons la nomination de notre président, M. Gagnon, au Comité de l'Orientation de la politique ouvrière au pays. Grand honneur qui jaillit sur nous, ouvriers de l'Imprimerie!

Nous avons fait notre part au deuxième Emprunt de la Victoire en souscrivant \$500.00.

Trois de nos membres sont décédés au cours de l'année: J.-D.-E. Letendre, W. Bélanger, Marie-Anne Casabon. Nous offrons aux familles éprouvées toutes nos sympathies.

Chez nos Syndicats, malgré le départ de plusieurs membres appelés à leur service militaire, nous sommes heureux de constater une marche croissante dans la voie du progrès.

Si nous référons aux résolutions du dernier Congrès nous constatons que plusieurs démar-

ches en vue de l'amélioration des conditions de travail des ouvriers de l'imprimerie ont été couronnées de succès.

Il est à signaler que le travail du président et du secrétaire devient de plus en plus ardu par suite de la correspondance nombreuse nécessitée par les différents décrets, etc.

En résumé, l'année syndicale 1941-42 fut des plus actives. N'eût été les lois affectant les organisations ouvrières, notre Fédération aurait connu une année de prospérité. Des demandes nombreuses de main-d'oeuvre nous viennent de l'extérieur, mais la Loi de mobilisation sélective demande beaucoup de prudence dans le placement des membres.

Le secrétaire-trésorier, M. Alphonse St-Charles, donna ensuite un rapport très élaboré sur la situation financière de la Fédération.

Ce rapport accepté, on passa alors à l'étude des résolutions, dont plusieurs furent référées au Congrès de la C. T. C. C. Nous en donnerons le texte le mois prochain.

Le midi un dîner eut lieu au Club Canadien, auquel assistèrent tous les délégués et quelques invités. Le conférencier invité fut Me Philippe Ferland, aviseur légal de la Fédération.

Présenté par M. G.-A. Gagnon, l'orateur fut remercié par le R. P. Jean Courchesne, O.M.I.

Les élections qui eurent lieu à la fin du Congrès donnèrent les résultats suivants:

A la présidence, M. Georges-Aimé Gagnon fut réélu. Les autres officiers élus sont: MM. Léo Dionne, de Québec, vice-président; Salomon Lessard, Chicoutimi, 2e vice-président; Aimé Comeau, de Montréal, secrétaire; Alphonse St-Charles, trésorier; Sarto Lacombe, vérificateur.

Les directeurs régionaux sont: M. Charles Verret, de Québec, J.-H. Delisle, de Montréal; Albert Bélanger, de Saint-Jean; R. Trépanier, de Hull; J.-A. Daigneau, de Granby.



Photographies prises samedi, à l'issue du banquet de la Fédération des métiers de l'imprimerie, au Club Canadien. Première rangée, de gauche à droite: MM. PHILIPPE FERLAND, avocat, conseiller juridique de la Fédération; l'abbé LUCIEN VALOIS, assistant-aumônier des syndicats catholiques de Montréal; GEORGES-AIME GAGNON, conseiller municipal et président de la Fédération; le R. P. LEON COURCHESNE, O.M.I., aumônier des syndicats catholiques de Hull et Ottawa, et HENRI PETIT, de Québec. Seconde rangée: MM. SARTO LACOMBE, vérificateur; J.-H. DELISLE, conseiller municipal, directeur pour le district de Montréal; AIME COMEAU, secrétaire général; S. LESSARD, de Chicoutimi, 2e vice-président; ALEX BELANGER, directeur pour le district de Saint-Jean; ALPHONSE SAINT-CHARLES, trésorier. Troisième rangée: MM. ARMAND LAPOINTE, CHARLES PAQUETTE, E. GAREAU et G.-A. LUSSIER.

Congrès de la Fédération des employés de Pulperies

Le dix-neuvième congrès annuel de la Fédération des employés de Pulperies et Papeteries a été tenu à Montréal, le 1er septembre 1942, sous la présidence de M. Philippe Lessard, de Port-Alfred, président de la Fédération.

Des délégués officiels des divers centres syndiqués, dans l'industrie de la Pulpe et du Papier, ont assisté aux délibérations du Congrès.

On remarquait la présence des aumôniers suivants: M. l'abbé Jules Lockwell, de Donnacona; M. l'abbé Philippe Bergeron, de Port-Alfred; M. l'abbé Gaston Marsolais, de Crabtree-Mill; M. l'abbé Valère Duplin, de Windsor Mills; et M. l'abbé P. Gaudette, de La Tuque.

Les résolutions adoptées au Congrès de la Fédération ont été inscrites au feuillet général de la C. T. C. C.

Elections des officiers

Président: Philippe Lessard, Port-Alfred; 1er vice-président: Gaston Vallière, représentant la Mauricie; 2e vice-président: François Raymond, représentant Portneuf et Québec; 3e vice-président: L.-P. Michaud, représentant les Cantons de l'Est; directeurs: J.-O. Arsenault, La Tuque; Yvon Ricard, Joliette; Cyprien Faust, Crabtree-Mill; Jeffrey Desilets, Grand'Mère; Roland Marcotte, Pont-Rouge; Jos. Bouchard, Portneuf; Edmond Baumont, de St-Raymond, Albert Paquette, de Windsor Mills; Isidore Sabourin, St-Joseph d'Alma; Willie Corriveau, Kingsey Fall.

Nous donnons ici un résumé du rapport du président, M. Philippe Lessard.

Il est particulièrement heureux de constater l'intérêt que por-

tent les syndiqués à leur organisation; la présence de nouveaux délégués au Congrès en est une preuve.

Après avoir parlé des problèmes de l'administration interne de la Fédération, M. Lessard en vient au point de vue de l'organisation. Au cours de l'année quatre nouveaux Syndicats ont été organisés: à Joliette, à Windsor Mills, à Kingsey Falls et à Rivière-du-Loup.

Ces nouveaux syndicats ont nécessité de la part des officiers supérieurs plusieurs réunions et voyages.

La plupart des syndicats ont été visités durant l'année.

La Fédération possède actuellement vingt syndicats.

"Une somme énorme de travail reste à accomplir dans le domaine de l'organisation, consolidation de ce qui existe par l'aboutissement le plus rapide possible à la convention collective, reconquête du terrain perdu, noyautage et organisation des moulins où nous n'avons jamais pénétré. Nous avons maintenant à notre disposition des moyens nouveaux et plus rapides d'amener les patrons à traiter avec nos syndicats."

"Le gouvernement fédéral accorde aux unions une influence plus grande dans le domaine de l'administration de la chose publique. Un grand nombre de comités consultatifs du gouvernement sont formés en partie de représentants ouvriers.

"Partout les ouvriers réclament l'union, énervés qu'ils sont par la situation de guerre, le travail abondant, l'augmentation du coût de la vie et la nécessité d'y adapter les divers éléments qui composent le salaire des ouvriers; les ouvriers comprennent mieux que jamais auparavant que l'union est nécessaire pour bénéficier des lois nouvelles et travailler à préparer l'après-guerre."

"Les six années qui se sont écoulées depuis le réveil de la Fédération ont apporté avec elles de nombreuses et précieuses expériences".

Congrès de la Fédération des gantiers

Samedi le 19 septembre se tenait à Montréal, sous la présidence de M. R. Bellemare, le congrès annuel de la Fédération nationale des gantiers de la province de Québec.

Plus de quarante délégués représentant cinq régions étaient présents.

La discussion porta surtout sur les salaires et les conditions de travail. Plusieurs résolutions du plus grand intérêt pour les ouvriers furent adoptées.

Il y eut également une étude de nouvelles lois fédérales dont l'Assurance-chômage et le Service sélectif.

Voici un résumé du rapport que le président, M. R. Bellemare soumit à cette occasion.

Après avoir exprimé ses souhaits aux délégués, M. Bellemare souligne le dévouement que M. l'abbé Bertrand et M. Alfred Charpentier ont toujours porté pour la jeune Fédération des gantiers.

Il soumet que comme président de cette Fédération il s'est toujours efforcé de représenter le mouvement syndical le plus dignement possible dans toutes les occasions qui lui étaient offertes.

M. Bellemare conseille plus loin l'étude de toutes les lois nouvelles imposées par les circonstances de la guerre; entre autres, la loi du Service sélectif, loi des impôts sur les salaires des ouvriers, loi de l'enregistrement obligatoire de la main-d'oeuvre féminine.

"Si vous voulez réellement rendre service à vos confrères de travail, si vous voulez les renseigner sur les avantages ou désavantages de ces lois pour la classe ouvrière, il vous faut de toute nécessité les étudier afin d'être en mesure de les connaître à fond. Et comment les étudier de la manière la plus pratique et la plus rapide si ce n'est par les cercles d'études où tous les ouvriers d'un même métier se rencontrent dans l'intimité, prennent connaissance de ces lois nouvelles, les discutent point par point et tâchent, en s'entraidant, d'en comprendre le sens".

M. Bellemare termine en re-

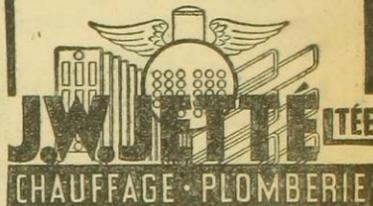
Prévoyance porte sécurité

L'hiver approche... Votre système de chauffage et de plomberie est-il en bon ordre? Ne prenez pas de risque: votre sécurité en dépend. Consultez-nous immédiatement.

Tous nos travaux sont exécutés impeccablement par des artisans experts.

Téléphone: MA. 4184

360 est, rue Rachel
MONTREAL



merciant tous les officiers des Syndicats affiliés de leur coopération au cours de l'année écoulée.

M. Georges Saint-Pierre, secrétaire-financier de la Fédération, présenta ensuite son rapport.

Voici le résultat des élections tenues à la fin du Congrès:

Président, Roméo Bellemare, de Montréal; 1er vice-président, Gérard Falardeau de Loretteville; 2e vice-président, Edouard Plamondon, des Trois-Rivières; secrétaire général, Georges St-Pierre, de Montréal.

Il fut aussi décidé que le prochain Congrès aura lieu aux Trois-Rivières.

Congrès de la Fédération des Cercles d'étude

Le Congrès de la Fédération des Cercles d'Etude de la C. T. C. C. a tenu son congrès lundi, le 21 septembre, dans l'édifice des Syndicats Catholiques de Montréal sous la présidence de M. Lauréat Morency, président. Des délégués et des aumôniers des différents centres étaient présents. Tous prirent une part active aux discussions.

Les rapports du président et du secrétaire nous montrent que cette importante fédération, qui a pour but la formation de chefs pour le mouvement syndical catholique, va de l'avant. Si nous regardons le rapport des activités de la vie des cercles, nous nous apercevons d'une augmentation de 50 pour 100 dans le nombre des syndicats qui ont fait quelque chose au point de vue étude sur l'an passé. En effet, le rapport de l'an passé constatait que 50 Syndicats étudiaient. Cette année le nombre se rend à 75. Les possibilités

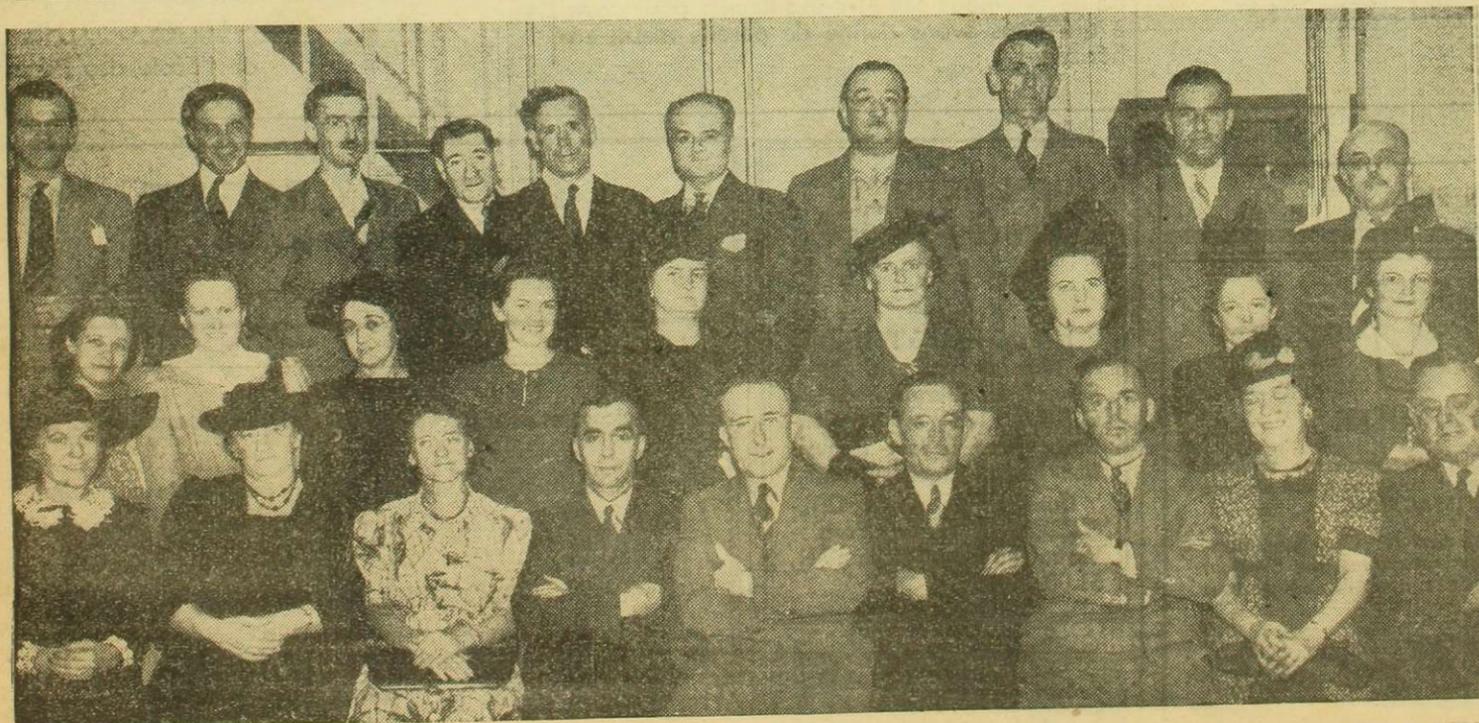
d'atteindre le 100 semblent bonnes.

Il serait trop long de mentionner toutes les activités prises dans les différents centres afin de promouvoir la formation syndicale.

La Fédération désirerait voir les chefs ouvriers invités dans les différentes organisations sociales ou écolières afin de mieux faire connaître notre mouvement. La Fédération préconise la tenue de journée d'étude par commission ainsi que l'étude de la coopération. La Fédération désirerait la diffusion des deux tracts de la C. T. C. C., celui du 24e anniversaire et celui de M. l'abbé Bertrand sur le salaire.

Bien d'autres questions de technique et d'organisation furent discutées au cours du Congrès.

La Fédération a élu pour l'an prochain le bureau suivant: président, M. Lauréat Morency; vice-présidente, Mlle A. Dubeau; secrétaire, M. Henri Petit.



Groupe d'officiers et de membres de la Fédération nationale des gantiers de la province de Québec. On remarque, première rangée: MM. R. BELLEMARE, de Montréal, (au centre), président; C.-E. PLAMONDON, 2e vice-président; G. FALARDEAU, 1er vice-président; G. SAINT-PIERRE, secrétaire général; Mlle M.-A. DUBEAU, Mlle B. DORION, Mme G. LANOUILLE, M. A. SAINT-JEAN et M. E. LAPERRIERE. — (Cliché la "Presse").

La huche pleine!
Politique de sécurité sociale. On y vient: nous, nous la prêchons depuis 1899. Nos RENTES VIAGÈRES, c'est le vivre et le couvert pour le reste de nos jours. Quel est votre âge? Vous pouvez toucher la vôtre le mois prochain, si vous voulez.

CAISSE
NATIONALE
D'ÉCONOMIE

41 ouest, rue S. - Jacques
Montréal - HARBOR 3291

MAMANS
Donnez-nous des
chrétiennes.

• LA PAGE DE LA FAMILLE •

PAPAS
Donnez-nous des chrétiens.

Le sacrifice, loi essentielle de la vie familiale chrétienne

par L. VALOIS, ptre

Toute vie chrétienne est à base de sacrifice. En effet, la vie chrétienne n'est pas autre chose qu'une imitation de Jésus-Christ. Or, qu'a fait Jésus? Il nous le dit lui-même: "Le Fils de l'homme n'est pas venu en ce monde pour être servi, mais pour servir et donner sa vie en rançon pour la multitude". Et de fait, cette parole résume admirablement sa vie, depuis la Crèche jusqu'à la Croix. Donc tout chrétien, serviteur et imitateur du Christ, doit servir et se donner comme son Maître: "Il a donné sa vie pour nous, dit saint Jean, et nous aussi nous devons donner notre vie pour nos frères".

Ce sacrifice n'est pas seulement le lot de ceux ou de celles qui se consacrent à Dieu dans le sacerdoce ou la vie religieuse, mais aussi de ceux ou de celles qui choisissent la vie commune et l'état de mariage. L'amour humain, comme l'amour divin, est à base de sacrifice. Il a certes des joies légitimes et profondes qu'il ne faut pas méconnaître, mais sa note dominatrice demeure l'abnégation et le dévouement. **L'AMOUR, FONDEMENT DU MARIAGE ET DE LA FAMILLE, EST A BASE DE SACRIFICE.**

Pour le comprendre, remontons jusqu'à l'acte créateur de Dieu établissant la famille humaine: "Lorsque Dieu eut créé l'homme, dit la Bible, dans un de ces récits de forme si simple et si naïve et de sens si profond, il dit: "Il n'est pas bon que l'homme soit seul; faisons lui une aide qui lui ressemble". D'où lui viendra cette aide, explique un grand orateur catholique, le P. Monsabré, du limon dont l'homme est sorti? Non, car l'homme ne serait plus, comme Dieu, l'unique et premier principe de la vie dans sa race, si l'être humain qui doit lui être associé n'était pris dans ses flancs". Alors, nous dit la Sainte Ecriture, Dieu fit tomber un profond sommeil sur l'homme, qui s'endormit, et il prit une de ses côtes et referma la chair à sa place. De la côte qu'il avait prise de l'homme, Dieu forma une femme et il l'amena à l'homme. Et l'homme dit: "Celle-ci cette fois est os de mes os et chair de ma chair! Celle-ci sera appelée femme parce qu'elle a été prise de l'homme". C'est pourquoi l'homme quittera son père et sa mère et s'attachera à sa femme, et ils deviendront une seule chair". A ce cri d'amour, Dieu répond par une bénédiction d'où jaillit l'humanité et qui soumet à son empire les êtres qu'il a déjà bénis et fécondés: "Croissez, multipliez-vous, remplissez la terre: qu'elle vous soit soumise et soyez les maîtres de tout ce qu'elle contient."

Comme il est riche, lourd de pensées et de leçons, ce récit si naïf et si simple qu'il est à la portée d'un sauvage et d'un enfant! D'abord, la femme est de même substance, donc de même nature que l'homme et son égale en dignité, bien qu'il y ait une nuance de subordination de la femme à l'homme.

Il en résulte que l'amour, tel que Dieu l'a établi, est le don réciproque de deux êtres égaux en dignité. L'époux et l'épouse n'appartiennent plus à leur père et à leur mère, ils appartiennent l'un à l'autre: l'époux appartient corps et âme à son épouse; l'épouse appartient corps et âme à son époux: ils sont deux dans une seule chair. Cet amour n'admet point de partage et de réserve: il est exclusif; il n'admet pas de limite dans le temps: il fait des promesses d'éternité.

(à suivre)

INDULGENCE...

"L'homme entier n'est qu'une maladie. Il cherche dans le fond de son être quelque partie saine sans pouvoir la trouver." C'est ainsi que s'exprime Joseph de Maistre, dont tout cet article s'inspire, lorsqu'il nous parle de la dégradation de l'homme. En effet, plus l'homme sonde son cœur, plus il se voit faible et coupable d'actions honteuses; plus il examine son corps, plus il se sent sujet à la maladie. Là n'est pourtant pas l'être que Dieu a créé: étant ce qu'il est, Il ne pouvait faire l'homme mauvais. Il l'a créé libre et bon. Alors, comment se fait-il que, suivant le mot de Lamartine, il naisse esclave? Les forces du mal le dominant ou l'assaillent et, bon ou mauvais, il souffre, il meurt. Comme il n'y aurait pas de prisons sans malfaiteurs de tout acabit, car ce sont eux qui les font; de même, l'homme gémit sous le poids d'une faute qu'il a voulue et dont il est responsable. Il "ne saurait être méchant sans être mauvais, ni mauvais sans être dégradé, ni dégradé sans être puni, ni puni sans être coupable". Coupable, il l'est en notre premier père, Adam; il l'est aussi dans chacune de ses propres fautes. Justement puni pour ses forfaits, il traîne justement en lui et sur lui, les tares de son ascendance: il subit la double hérédité du péché et de ses suites, la maladie, la souffrance. Il souffre dans son âme; il souffre dans son corps.

C'est là une vérité que tout chrétien admet et il s'est même trouvé un philosophe grec et païen, Timée de Locres, qui a écrit: "Nos vices viennent bien moins de nous-mêmes que de nos pères et des éléments qui nous constituent." Péché originel, péchés de tous nos ancêtres pèsent donc lourdement sur nous. Sans repousser la responsabilité vraie de toutes nos fautes actuelles, il faut tout de même convenir que Dieu est le seul juge de la force de ces impulsions, de ces inclinations au mal, qui nous viennent de nos ancêtres.

Pères, mères, qu'avons-nous légué à nos enfants? De quels vices nous sont-ils redevables? Quelles maladies, qu'on aimera peut-être reprocher à Dieu, les affligera et dont nous aurons été seuls responsables? Chaque infraction grave à la loi de Dieu est un désordre qui désorganise pour autant l'économie du corps humain. Cela est prouvé. Les châtiments sont par ailleurs proportionnés aux crimes. Alors, nos enfants souffriront de nos fautes? Ils paieront pour nous? S'il est vrai que tous les hommes sont solidaires, qu'ils répondent les uns pour les autres, combien ne devons-nous pas être indulgents pour ceux à qui nous avons donné de pareils maux en héritage!

L'indulgence est la facilité à pardonner les fautes d'autrui. Il s'ensuit qu'on doit nécessairement excuser toute action qui n'est pas voulue, car il n'y a faute que dans l'intention. Un enfant qui n'a pas l'âge de raison ne peut pas être coupable. Dans son cas, il ne s'agit pas d'être indulgent; les parents doivent pardonner. La mesure de la faute est celle de l'intelligence de l'enfant. S'il est adolescent, s'il est une fille qui tombe, disons, elle est coupable, soit, mais jusqu'à quel point? Il n'y a que Dieu qui puisse mesurer sa responsabilité. Est-il un père qui ait le droit de chasser cette enfant, de la vouer à la rue comme cela se voit, s'il n'a pas su d'abord la protéger de cette souillure par une meilleure éducation, par de meilleurs exemples, et si, tenant compte de son hérédité morale, il ne sait pas combien elle est coupable? Le doute ne permet pas le châtement et d'ailleurs, bien qu'il soit vrai qu'il faut punir pour ne plus avoir à punir, la charité qui est plus que l'affection et qui a cent façons de se traduire, est un remède souvent bien efficace.

Indulgent, il faut l'être, mais sans faiblesse. Il convient de l'être par disposition d'esprit, par largeur d'esprit. Il faut toujours pardonner dans son cœur, mais punir quand c'est nécessaire, avec mesure, et contrôle de soi. Punir? Non, le mot n'est pas exact. La punition est un châtement; un châtement suppose une faute et l'homme — je ne parle pas de la justice des hommes — ne peut pas juger un autre homme. Quand un petit enfant se montre coléreux, égoïste, on le corrige comme un petit animal: on prend les moyens de lui donner de bonnes habitudes. Bien dressé dans son jeune âge, il aura plus tard la force de ses habitudes: les mauvaises inclinations auront un contrepoids. Devenu grand, il aura moins besoin d'être mis dans la voie, si les parents ont su donner un attrait à la vertu. La vertu paye, mais il importe de le faire savoir aux enfants. Il tombera certes un jour ou l'autre, mais qui est exempt de reproches? Enfant toute sa vie, il aura encore besoin de dressage et, quand ses parents ne seront plus là, il devra se dresser lui-même. L'homme doit monter tout le temps; il gravite sans cesse vers un sommet qui lui échappe. Il tombera mais il arrivera au but de sa vie, si ses parents lui donnent en même temps que l'éducation des honnêtes gens, la seule qui soit, une large mesure de compréhension, de charité et d'indulgence. Le Christ a accompli la volonté de son Père, mais après être tombé trois fois: il a ainsi voulu nous montrer qu'avec l'aide du Ciel, on peut toujours se relever. Il a été aussi le plus grand témoignage d'indulgence pour les hommes. Qu'en cela comme en toutes choses nous suivions son exemple.

Lucien GROTHE,
de l'Ecole des Parents.

PLateau 5151

ACHETER CHEZ

DUPUIS

C'EST ECONOMISER

Chaque article acheté chez DUPUIS représente toujours la pleine valeur pour votre argent au triple point de vue de **QUALITE, SERVICE et SATISFACTION.**

La maison DUPUIS est dirigée par des Canadiens français et tous ses employés sont membres du Syndicat Catholique et National; elle mérite donc l'appui de tous les syndiqués.

Dupuis Frères

Rues Ste-Catherine, St-André, DeMontigny
et St-Christophe

Constitution et Procès-Verbal de la C.T.C.C.

Nous portons à l'attention de tous les syndiqués que le Service de Librairie de la C.T.C.C., 1231 est de Montigny, tient à leur disposition les ouvrages suivants:

Constitution de la C.T.C.C., \$0.10 l'unité; Procès-Verbal du Congrès de 1941, \$1.00 l'unité.

MANUEL DE L'INVENTEUR
10¢ écrivez à
ALBERT FOURNIER
PROCEUREUR de BREVETS d'INVENTION
934 STE CATHERINE EST MONTREAL

LUCIEN GROTHÉ

AVOCAT ET PROCUREUR

10 est, St-Jacques, Montréal

HARBOUR 0138

"Depuis près d'un demi-siècle, toujours le même but,
réduire le taux de la mortalité infantile à Montréal"

FRONTENAC 3121

J. Joubert
LIMITÉE

La maladie chez l'ouvrier

Comme nous l'avons promis, nous voulons examiner avec vous et le plus simplement du monde, la première ressource qui s'offre à l'ouvrier atteint de maladie chronique et souvent très grave.

L'HOPITAL... Est-ce par un préjugé que nous n'avons pas à analyser, que l'ouvrier n'aime pas à aller à l'hôpital? Cependant il consent à y aller quand il ne peut faire autrement parce que c'est peut-être sa seule chance de guérir.

Nous n'avons aucune mauvaise pensée sur les hôpitaux, devenus des institutions d'une nécessité absolue. Nous savons qu'il y a là, au chevet des malades, des soeurs expérimentées, d'un dévouement admirable, qui prennent un soin égal de l'âme et du corps; nous savons qu'il y a aussi des gardes-malades, des infirmiers laïques qui se dépensent avec une bonté qui attire et une ponctualité et le plus souvent avec un sourire aux lèvres qui en dit beaucoup à leurs patients; nous savons que des médecins d'une compétence professionnelle y font leurs visites régulières aux malades à qui ils adressent une parole qui reconforte; nous savons encore qu'on prend les moyens efficaces de protéger le malade contre lui-même; que les remèdes préparés avec un soin capricieux, arrivent avec une régularité exemplaire quel que soit leur prix, s'ils sont jugés nécessaires, que la nourriture appropriée à l'état du malade lui est fournie.

Malgré tout ce qui précède, l'idée d'aller à l'hôpital, loin de m'être rassurante, me paraît plutôt importune et, je suis presque certain que je trouverais la même appréhension, si je consultais mes lecteurs ouvriers.

Mais supposons que cette répugnance soit domptée après mûre réflexion et soit vaincue pour de bon, et que l'ouvrier malade se rende ou se fasse transporter à l'hôpital. On soignera le malade, on l'y guérira, si on le guérit. S'il meurt, on l'enterre peut-être, sans qu'il en coûte un sou à lui et à la famille; c'est peut-être à merveille dans le cas d'un ouvrier qui n'a ni loyer à payer, ni enfant à élever, ni femme à nourrir. Les ouvriers sans la moindre charge sont très rares chez les Canadiens français, et chacun sait que les autres forment la très grande majorité.

Eh bien! pour ces derniers, presque tous les frais du médecin, de médicaments, de garde, d'opérations, de linge, de nourriture sont épargnés; mais la mère, les enfants, la femme, qui vivaient du travail de leur fils, de leur père, de leur mari, qui les soutiendra, qui les nourrira? Le loyer, qui n'est jamais malade, lui, qui va, qui court toujours, où trouvera-t-on de quoi le payer?

L'hôpital n'est donc qu'un palliatif, qu'un soulagement; ce n'est pas le véritable remède complet, le remède complet, le remède souverain parmi les classes ouvrières.

(à suivre)

J.-E.-A. PIN

A travers les revues

(Suite de la page 2)

Une clause d'échappement a rallié deux votes d'employeurs sur quatre. D'après cette clause, les membres des syndicats qui désiraient se retirer des syndicats avant que les règlements ne fussent en vigueur, et ainsi échapper aux règlements du maintien, pouvaient le faire.

On veut maintenir la liberté individuelle, la sécurité syndicale et la production maximum. "Le maintien de la clause d'affiliation assure, durant cette guerre, une libre et juste collaboration des patrons et des syndicats pour une production maximum".

La Gazette du Travail, juillet 1942, p. 868-869.

Conférence de la Fédération des Mineurs de Gr.-Bretagne

Aux mineurs réunis, M. Lawther a fait remarquer que beaucoup de leurs espoirs sont aujourd'hui accomplis. Les droits régaliens sont passés à la nation; le contrôle de l'Etat est un fait; les mineurs ont un salaire minimum; il est question d'un bureau national. Ce sont là de gros changements. En retour, les mineurs fourniront, on l'espère, le charbon nécessaire. Sinon, nous attendrons encore longtemps avant que la nation ne prête l'oreille à nos demandes professionnelles. Si l'industrie est dotée de cadres nationaux, il est évident que les mineurs devront mettre de l'ordre dans leurs affaires. La conférence s'est encore prononcée

pour une seule union nationale au lieu de vingt-deux unions de district dotées d'une autonomie étendue. L'espoir grandit de briser le roc du séparatisme de district.

La charte des garçons, Boys' Charter, voilà le titre qu'on pourrait donner à un mémoire de sous-comité chargé d'étudier le problème que pose le nombre de moins en moins grand de garçons entrant dans cette industrie. La première raison donnée est la diminution des naissances. La seconde, les préjugés des parents contre cette industrie. Pour vaincre les préjugés, il faut que l'emploi dans cette industrie soutienne la comparaison avec celui d'autres industries, qu'il s'avère régulier et permanent, qu'il soit bien rétribué, (dès 20 ans, salaire d'adulte) qu'il soit doté d'un apprentissage et de chances d'avancement et que les risques d'accidents soient réduits au minimum.

The Manchester Guardian Weekly, Friday, July 24, 1942.

Prend sa retraite

Ancien journaliste, puis au service du ministère du Travail pendant trente-trois ans, M. Gerald H. Brown, sous-ministre adjoint du Travail du Canada, a pris sa retraite le 31 juillet. Depuis 1909, il a largement collaboré à l'élaboration de la législation ouvrière et sociale; ce fut là son principal emploi. Ailleurs aussi, on retrouve son nom: Société des Nations, clubs, scouts, commission des terrains de jeux municipaux surtout.

La Gazette du Travail, juillet 1942, p. 810.

Le Congrès...

(Suite de la page 10)

Dorion, Québec; 2e vice-président, Alb. Imbault, Chicoutimi; secrétaire, J.-B. Delisle, 17e terme; vérificateur, O. Normand, Hull. Directeurs: A. Bachand, Joliette; R. Gosselin, Québec; U. Martineau, Trois-Rivières; E. Jacques, Cantons de l'Est; P.-J. Martel, R. Groulx, Ottawa.

Un banquet

La clôture du congrès de la Fédération du bâtiment a été marquée par un magnifique banquet au Cercle Universitaire, sous la présidence de M. O. Filion.

Parmi les invités d'honneur, on remarquait les suivants: M. le maire Raynault, MM. Cyp. Miron, C. Hirbour, G. Picard, Alp. Bourdon, C.-O. Bruneau, A. Messier, l'abbé J. Bertrand, Alp. Charpentier, A. Mathieu, A. Imbault, Alb. Archambault, H. Vinet, J. Dorion, A. Normand, et on y voyait plus de 200 convives, dames et messieurs. Plusieurs discours, parmi lesquels celui de M. le maire Raynault, dont la sympathie pour les syndicats catholiques et les chefs du mouvement, fut particulièrement remarquée.

Tannerie : 4900, rue Iberville
Daoust, Lalonde & Cie, Ltée

MANUFACTURIERS DE CHAUSSURES
TANNEURS et CORROYEURS

Bureau et fabrique :
939, SQUARE VICTORIA

MONTREAL

I. NANTEL

BOIS
DE
SCIAGE

MASONITE
TEN TEST
BEAVER BOARD

Coin Papineau et De Montigny
Téléphone :
CH. 1300
Montréal

Monty, Gagnon & Monty

POMPES FUNEBRES

SALONS MORTUAIRES

SERVICE D'AMBULANCES

1926 Plessis — AM. 8900
4156 Adam — AM. 3733

206, rue Du Pont

Tél. : 4-4641

LA CIE
F. X. DROLET
QUEBEC

FABRICANTS D'ASCENSEURS

Ateliers de Mécanique Générale et Fonderie

Acier, Fonte, Cuivre et Aluminium

TOUTE REPARATION MECANIQUE

Spécialités : Bornes-fontaines, Soudure électrique et autogène.

Les employés des filatures de la Dominion Textile gagnent, actuellement, 27.9 pour cent, par heure, de plus que lors de notre entrée en guerre, —

Bien que

Nos taxes soient seize fois plus élevées qu'en 1939,

Bien que

Le coton brut nous coûte actuellement 70 pour cent plus cher qu'il nous coûtait cette année-là,

Bien que

Nos prix de vente au public consommateur aient été rabaisés au niveau de ceux de février 1941, en conformité avec la politique nationale du contrôle des prix.

DOMINION TEXTILE COMPANY
LIMITED



Chez CHARLEBOIS

Notre grande maison canadienne-française.

TOUS LES EMPLOYES DE CHARLEBOIS SONT DES SYNDIQUES CATHOLIQUES ET NATIONAUX.

GRANDE VENTE de CHAPEAUX de FEUTRE

Derniers modèles — Calottes hautes bord pompadour — Pill box — Chapeaux de sport et chapeaux d'enfants — Dans les teintes : noir, brun et bleu marine.

A \$1.50 chacun

66 Ste-Catherine est
1155 Ste-Catherine est
710A-1106 Ste-Catherine ouest
1660 Mont-Royal est
2850 Masson

6648 St-Hubert
4116 Wellington (Verdun)
3904 Notre-Dame ouest
5135-5662 Sherbrooke ouest
Fabrique: 708 Notre-Dame ouest.

Le Congrès de la Fédération du Bâtiment

Le dix-huitième congrès annuel de la Fédération nationale du bâtiment a donné lieu à plusieurs réunions au cours desquelles les délégués, au nombre de 72 ont étudié avec une attention soutenue les résolutions et les rapports soumis.

Il est bon, ici, de faire remarquer, que le ton général des délibérations en fut un de sincérité syndicale, de profonde volonté de collaboration plus que jamais généreuse et une connaissance exemplaire des règles de procédure.

L'idée qui apparaît chez tous les délégués est celle de travailler efficacement, même en sacrifiant des opinions personnelles, pour assurer la marche en avant de la Fédération et des syndicats affiliés et le bien-être des ouvriers appartenant au mouvement.

Nous résumons les rapports du président, du secrétaire et du vérificateur:

Rapport du président

Après les souhaits de bienvenue aux délégués accourus de tous les centres, M. le président salua la présence de M. l'abbé Jean Bertrand, aumônier général, et de son assistant, M. l'abbé L. Valois.

Malgré les innombrables et difficiles problèmes que la guerre pose pour l'industrie du bâtiment, notre Fédération a continué, cette année, à marcher dans la voie du progrès.

Une tournée dans la région du Lac Saint-Jean et du Sague-

nay a été faite par moi-même, accompagné de M. A. Bourdon, trésorier général de la C. T. C. C. Nous en attendons de bons résultats pour l'industrie du bâtiment.

"A mon avis, un organisateur régional, qui s'occuperait de cette région, pourrait y faire du travail très utile dans l'industrie du bâtiment. Nous avons aussi constaté que les coopératives de consommation du Lac Saint-Jean et du Saguenay sont très prospères.

"Il m'a été donné de visiter, avec M. J.-B. Delisle, la région de la Rivière-du-Loup, Rimouski et Priceville. Notre champ d'action s'est étendu jusqu'à Belle-rive et nous espérons nous rendre bientôt jusqu'à Mont-Laurier.

"Je me suis efforcé de protéger et de défendre les ouvriers du bâtiment. J'ajoute avec plaisir que j'ai eu de la part des officiers la plus franche collaboration.

"Je crois devoir vous signaler certains dangers: c'est que nos ouvriers ont une tendance à ne pas observer leurs ententes et leurs contrats collectifs dûment signés.

"En effet, les patrons, lorsque la main-d'oeuvre deviendra abondante et trop considérable, les patrons pourront se servir des mêmes tactiques et cette fois à notre détriment.

"Apportons à la solution de nos problèmes individuels et syndicaux un plus grand esprit chrétien".

Rapport du secrétaire

Dans son rapport, M. J.-B. Delisle, dit ce qui suit:

"Notre Fédération compte actuellement 15,466 membres inscrits; nous avons reçu 2,233 nouveaux membres.

"L'année écoulée fut particulièrement dure pour le recrutement, vue la concurrence des industries de guerre. Il me fait plaisir de dire que les résultats obtenus sont dus au dévouement des officiers des syndicats et aux activités vigilantes du bureau fédéral.

"En plus des problèmes propres à la Fédération du bâtiment, nos officiers se sont occupés du développement général des syndicats affiliés à la C. T. C. C. et des questions relatives à l'organisation ouvrière, en général. C'est dans ce but que nos représentants ont assisté à sept séances du bureau confédéral."

Le vérificateur a soumis un rapport détaillé sur les opérations financières de la fédération, lequel fut accueilli avec faveur par les délégués des 63 syndicats affiliés.

Les résolutions

Au cours des diverses séances du congrès, les délégués eurent à étudier 31 résolutions, les unes intéressant immédiatement le bon fonctionnement de la fédération, les relations entre la fédération et les syndicats affiliés; les autres réclamant des amendements jugés nécessaires au bon fonctionnement des lois ouvrières du provincial et du

fédéral comme aussi des décrets fédéraux.

Comme plusieurs des résolutions adoptées doivent être référées au congrès de la C. T. C. C., nous nous dispensons de les publier ici.

Cependant et pour montrer l'efficacité et la clairvoyance de ce si important organisme ouvrier qui est la fédération du bâtiment, il est bon de mentionner au moins les sujets les plus importants soumis au congrès:

Demande à la Commission de l'assurance-chômage de donner chaque année, à l'assuré, un reçu attestant quel montant l'assuré a versé pour tant de jours de travail; retourner à l'assuré son livret de contribution; que toutes les maladies contractées dans toutes les industries soient con-

sidérées "maladies industrielles"; obliger tout employeur à payer ses ouvriers immédiatement après qu'ils sont suspendus; n'accepter les femmes dans l'industrie, que dans le cas d'extrême nécessité; obtenir que toutes les villes et municipalités soient soumises aux conventions collectives; demande des plombiers que la loi des mécaniciens des machines fixes interdise à ces mécaniciens de faire des installations nouvelles de tuyauterie; l'établissement du tribunal du Travail. Les lois et les arrêtés du fédéral furent longuement discutés et il y eut d'énergiques décisions.

Les officiers

Président, Osias Filion, 19^e terme; 1^{er} vice-président, Jos. (Suite à la page 9).



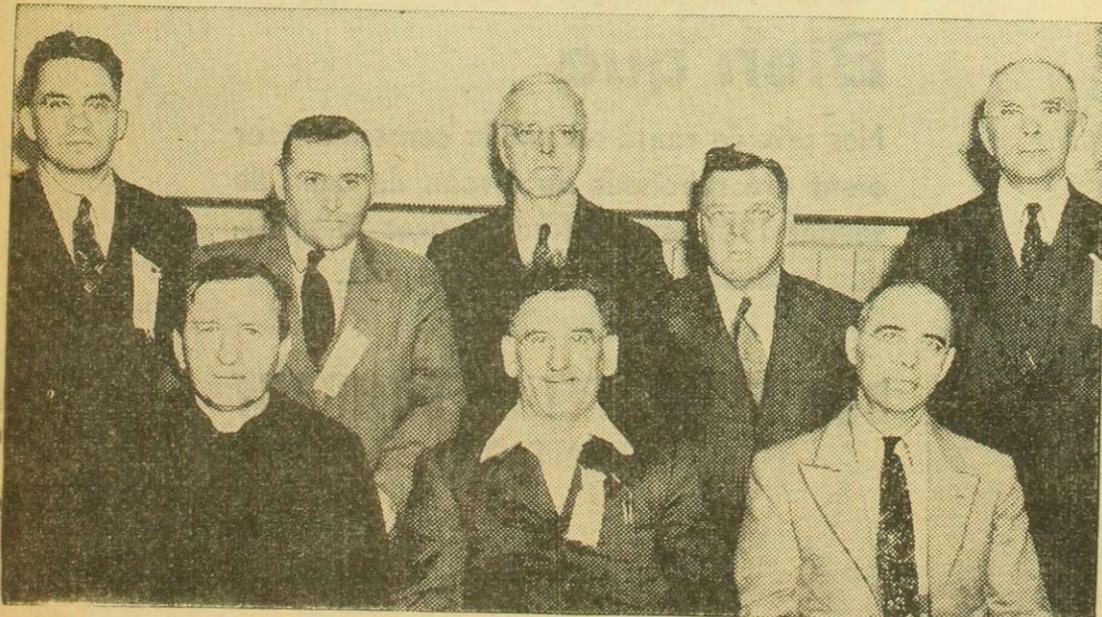
DANS le grand combat qui se livre pour la sauvegarde de la liberté, de la justice et de la civilisation, le chimiste industriel a assumé une nouvelle tâche, qui s'ajoute à celle qu'il poursuivait durant la paix: celle de collaborer avec l'industrie dans la défense du mode de vie qu'il a si grandement contribué à créer dans le monde moderne.



CANADIAN INDUSTRIES LIMITED

Siège social, C-I-L House, Montréal

Bureau des ventes à Terre Neuve, Saint-Jean, Terre Neuve



Photographie prise, samedi, en l'édifice des syndicats catholiques de la Fédération des métiers du bâtiment. On remarque, première rangée, de gauche à droite: MM. l'abbé JEAN BERTRAND, OSIAS FILION, président et ALFRED CHARPENTIER, président de la C.T.C.C. Seconde rangée, dans le même ordre: MM. D. NORMAND, de Hull, vérificateur ALBERT IMBEAULT, de Chicoutimi, 2^e vice-président; J.-E.-A. PIN, publiciste des syndicats catholiques de Montréal; le conseiller municipal, J.-B. DELISLE, secrétaire général et JOS. DORION, de Québec, 1^{er} vice-président. — (Cliché la "Presse")

Les activités de nos Syndicats

par J.-E.-A. PIN

Nouveaux officiers

Les membres du Syndicat des employés de remise de Saint-Malo, Québec, ont fait le choix de leurs officiers, au Secrétariat des syndicats catholiques.

Les officiers élus sont les suivants: président, Henri Hallé; vice-président, Joseph Aréal; secrétaire-archiviste, Armand Dubuc; secrétaire-financier, Alphonse Turcotte; secrétaire-trésorier, Cléophas Hébert; sentinelle, Lucien Lajeunesse.

M. l'abbé L.-R. Dionne, aumônier du conseil général, assistait aux élections et installa les officiers.

Feu J.-D. Gauvin

M. J.-D. Gauvin, ancien président du conseil central des syndicats catholiques de Sherbrooke, est décédé après une longue maladie.

Le défunt sera regretté car il eut de belles activités syndicales. Pendant de nombreuses années, il fut président du Syndicat de la voirie municipale et il fut l'un des fondateurs de la Caisse populaire sociale de Sherbrooke.

Toutes nos sympathies vont à la famille en deuil.

Syndicats de Chicoutimi

Lors d'une réunion spéciale du conseil central diocésain des Syndicats catholiques de Chicoutimi, les délégués ont étudié un plan d'ensemble d'organisation et ont aussi adopté à l'unanimité plusieurs suggestions aux syndicats affiliés ainsi qu'un projet de budget concernant l'engagement d'un organisateur régional.

M. Louis-Philippe Boily, délégué officiel au congrès de la C.T.C.C., soumettra une importante résolution au susdit congrès demandant au conseil de l'Instruction publique d'ajouter un appendice au Petit Catéchisme expliquant aux élèves leurs devoirs sociaux de catholiques.

A l'occasion de la fête du travail, le conseil fit chanter une grand'messe en l'église St-Dominique de Jonquière, à laquelle de nombreux invités recrutés chez les autorités religieuses, les corps publics, sociétés, ouvriers et ouvrières, s'étaient fait un devoir d'assister.

Chez les boulangers

Le Syndicat de la boulangerie et pâtisserie de Montréal vient d'entreprendre une vaste campagne de propagande et de recrutement, sous la direction de MM. Léopold Larose, président général, et Albert Sénécal, agent d'affaires.

Le syndicat fait un pressant appel à tous les ouvriers et ouvrières de l'industrie du pain et de la pâtisserie de la métropole afin de grouper la grosse majorité de ces employés dont les conditions réclament maintes améliorations, en particulier les vendeurs de pain,

Les chefs ouvriers insistent auprès de ces travailleurs par trop ignorés, sur la puissance d'un syndicat incorporé, administré par de nos gens et exempt de l'influence du dehors. Ils insistent encore sur cette vérité: "Les problèmes des boulangers ne peuvent être réglés que par les boulangers réunis sous la bannière du syndicat qui a déjà fait ses preuves."

Parmi les autres réclamations du syndicat, on trouve les suivantes: limitation des heures de travail, les vacances payées, le travail de nuit, une commission sur les ventes et retour des marchandises pour les vendeurs de pain, et maintes autres.

Les ouvriers et ouvrières ont là la chance de leur vie.

En profiteront-ils comme on s'y attend? La réponse est à ces employés de la si intéressante industrie du pain et de la pâtisserie.

Officiers des barbiers

La Fédération nationale des barbiers-coiffeurs de la province a tenu, les 22, 23 et 24 août, son congrès annuel à l'édifice des Syndicats catholiques de Montréal, sous la présidence de M. P.-E. Cabana.

Ce congrès fut l'un des plus importants encore tenu par cet organisme dont les activités étonnent et qui sont si profitables aux barbiers-coiffeurs et coiffeuses des divers centres de la province de Québec. Les délégués ont étudié avec un savoir faire et une connaissance des lois ouvrières, de très graves problèmes et y trouvèrent des solutions pratiques et acceptables pour ceux et celles qui appartiennent au mouvement de la fédération.

Les officiers suivants furent élus pour le prochain terme: président, M. P.-E. Cabana, Montréal; 1er vice-président, M. Joseph Légaré, Québec; 2e vice-président, M. R. Bernard, Saint-Hyacinthe; secrétaire-général, M. J.-A. Ferland, Québec.

Les directeurs suivants furent aussi choisis: pour Saint-Hyacinthe: M. R. Girouard et Mme L. Tétreault; pour Chicoutimi: MM. E. Beaulieu, R. Vaillancourt; pour Kénogami: Mme P. Belzile; pour Trois-Rivières: MM. P. Picard, G. Dupont, Mme D. Ricard; pour Sherbrooke: MM. J. Grondin, L.-A. Dionne; pour Hull: M. R. Beauparlant, Mme R. Caron, Mlle A. Savoie; pour Québec: M. Alp. Robitaille; pour Saint-Jean: M. E. Laroche et M. D. Provençal.

Chez les plâtriers

L'Association des plâtriers de Montréal, Inc., a célébré avec un enthousiasme débordant le 15e anniversaire de sa fondation. Pour cette occasion, on avait retenu la salle Peters qui était remplie à déborder. L'exécution du programme préparé a donné la plus entière satisfaction aux membres et à leurs invités d'honneur, parmi lesquels des dignitaires de la C.T.C.C., du conseil central et de la Fédération du bâtiment et maints employeurs. On a aussi remarqué

avec beaucoup de plaisir plusieurs des fondateurs de l'Association qui occupent aujourd'hui une place prépondérante parmi les Syndicats catholiques de Montréal et de la région.

Les officiers de l'Association sont les suivants: président, M. Henri Chartrand; 1er vice-président, M. J.-Art. Gagné; 2e vice-président, M. Edouard Boivin; secrétaire-archiviste, M. Paul Laperrière; secrétaire-trésorier et correspondant, M. J.-M. Chalus; statisticien, Jean Dumulong; sergent d'armes, M. A. Duperron; agent d'affaires, M. J.-A. Lamoureux.

Des élections

Les membres du Syndicat national catholique du lait de Québec, qui groupe surtout des employés de laiterie, ont récemment fait l'élection de leurs officiers avec le résultat suivant: président, Armand Dion; vice-président, Alphonse Landry; secrétaire, Paul-Henri Marquis; trésorier, A. Ratté.

Les élections furent présidées par M. Henri Renaud. L'aumônier du syndicat, M. l'abbé Aurèle Ouellet, assistait à l'assemblée et installa les officiers.

ACME
TRADE MARK

GANTERIE

Gilets de cuir — Tricots
Vêtements de travail Chemises

Costumes pour le sport,
etc., etc,

Acme Glove Works Limited

MONTREAL

Fabrique à Montréal, Joliette, Loretteville et St-Tite

MAURICE JULIEN

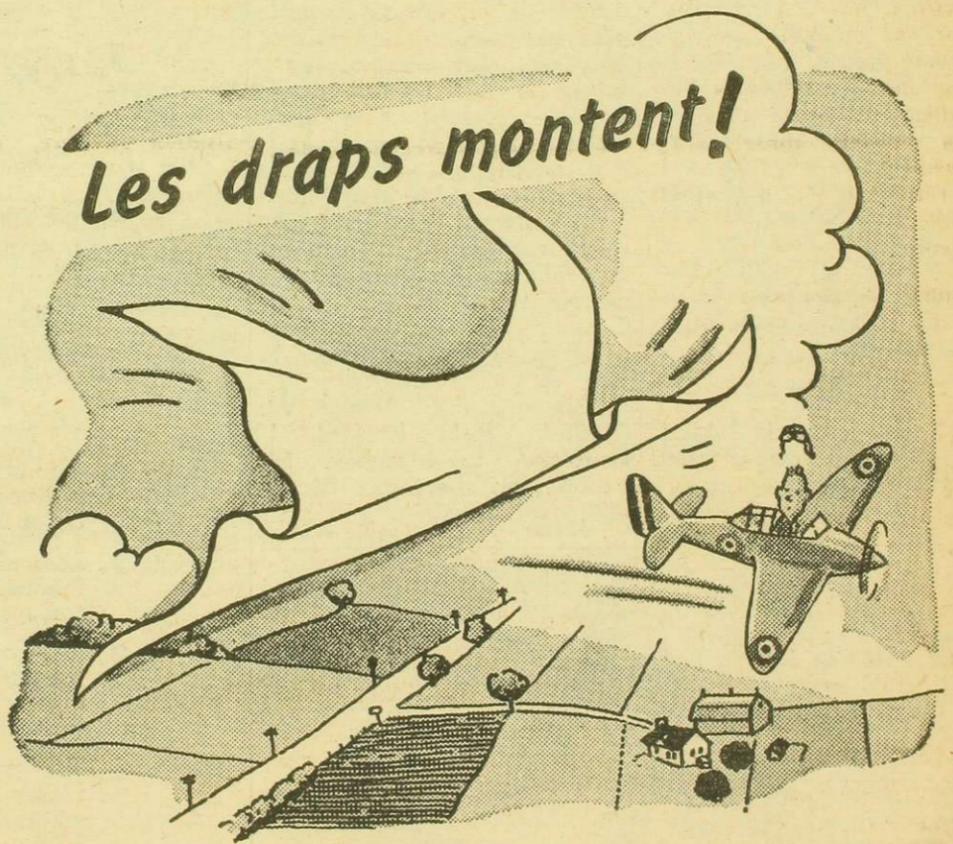
AVOCAT ET PROCUREUR
JULIEN & JULIEN

Tél. Lancaster 5281 - 84 ouest, Notre-Dame - Montréal

ANTONIO GARNEAU

AVOCAT ET PROCUREUR
DUGUAY, GARNEAU & CARIGNAN

276 ouest, rue St-Jacques - Tél. HA. 5111 - Montréal



● Il est vrai que les prix ont été fixés, mais les Draps et Taies d'Oreillers COLONIAL "montent" d'une autre façon. Ils prennent maintenant la voie des airs sous forme de toile pour avions, courroies de parachutes et autres articles en usage dans l'aviation. Nos métiers fabriquent aussi divers autres tissus essentiels au succès des opérations militaires — toile à camouflage, canevas à tentes, bâches, pièces d'équipement "web", etc. En attendant le retour à la production normale de temps de paix, nous vous conseillons de prendre un soin tout spécial des Draps et Taies d'Oreillers COLONIAL que vous possédez actuellement.



Draps et Taies d'oreillers

COLONIAL

UN PRODUIT DE

DOMINION TEXTILE CO., LIMITED

Le Congrès de la C.T.C.C.

(suite de la première page)

ils ont toujours été à la hauteur de leur tâche.

Le R. P. Papin Archambault

Le R. P. Papin Archambault proposa la santé du Pape. Il a tenu toutefois à souligner, au début de ses remarques, qu'il a assisté à la naissance de la C.T.C.C. en 1921, à Hull, lors de la tenue de son premier congrès. "Gloire à vous délégués de cet important organisme, car vous avez contribué à améliorer le sort matériel et spirituel des travailleurs."

"Si les hommes d'Etat, dit-il, avaient voulu suivre les conseils des Papes sur la paix, combien de catastrophes n'auraient-elles pas été évitées?"

M. Louis Trottier a souligné que c'était son premier contact avec le travailleur collectif et qu'il appréciait le bien fait par les syndicats.

M. O'Connell Maher demanda aux travailleurs de continuer à faire des sacrifices pour éviter les catastrophes de l'inflation.

Le R. P. LeRoy souligna que le Canada français est le seul pays au monde où actuellement le syndicalisme catholique puisse s'épanouir.

M. Alfred Charpentier, le dernier orateur, fit l'historique de la C.T.C.C.

M. Charpentier se permet de souligner l'attitude contradictoire de l'hon. Mitchell qui dit d'une part qu'au pays, il ne devrait y avoir de place que pour une organisation ouvrière et d'autre part parle du respect des minorités.

S'il y a quelqu'un qui cherche chez nous l'union c'est bien nous et nous l'avons prouvé maintes fois.

Le congrès

C'est à la salle de l'Assistance Publique qu'eut lieu l'ouverture officielle du 21^e Congrès annuel de la C.T.C.C.,

sous la présidence de M. Alf. Charpentier, qui était assisté de MM. Emile Tellier, Osias Filion, vice-présidents, et G. Picard, secrétaire-général, et Alp. Bourdon, trésorier général.

M. Ph. Girard, président du Conseil central des Syndicats catholiques de Montréal, a souhaité la bienvenue à la C.T.C.C. et à ses délégués. Les syndiqués catholiques de Montréal sont heureux de recevoir leurs confrères syndiqués venus de tous les centres de la province. Il souhaite les meilleurs succès pour les délibérations qui, par les décisions prises donneront un nouvel élan vers les sommets de la prospérité. M. Charpentier remercia M. Girard, et on se mit aussitôt au travail, c'est-à-dire à l'étude des résolutions (102), à la considération de divers rapports.

Le président général, le secrétaire général et le trésorier général ont soumis leurs rapports, résumés forts intéressants des activités au cours de l'année écoulée et firent le sujet d'une étude fort intelligente des délégués. Nous aurons l'occasion de revenir sur le travail du congrès.

Les élections

L'élection des officiers suscita le plus vif intérêt et a donné le résultat suivant: président, Alf. Charpentier, Montréal; 1^{er} vice-président, Emile Tellier, Trois-Rivières; 2^e vice-président, Osias Filion, Montréal; 3^e vice-président, Alp. Roberge, Québec; 4^e vice-président, L.-P. Boily, Jonquières; secrétaire-général, Gérard Picard, Québec; trésorier, Alp. Bourdon, Montréal; directeurs: MM. Ph. Girard, R. Gosselin, M. Vallière, R. Harmégnies, J.-M. Lavigne, L. Bell, O. Cyr, P.-E. Dorion, J.-A. Anzaone, E. St-Amand, W. Cloutier, P.-L. Lessard, I. Rousseau, L. Morency. M. l'abbé Jean Bertrand, Montréal, est l'aumônier général.



Service Sélectif National

RÈGLEMENTS

★ Entrant en vigueur le 1^{er} septembre 1942

★ CEUX QUI SONT AFFECTÉS

UN GROUPE de règlements (A) s'applique à tous les ouvriers, hommes et femmes, ainsi qu'à leurs patrons, excepté à ceux qui sont employés:—

Comme domestiques (femmes) dans les maisons qui n'ont pas plus d'une domestique à leur emploi; Par un Gouvernement Provincial quelconque; Comme pasteurs, ministres du culte, prêtres ou ecclésiastiques; Dans les métiers qui comportent des embauchages et des débauchages fréquents;

Comme ingénieurs de profession ou techniciens travaillant sous l'égide du Bureau de temps de guerre du Personnel Technique; A un travail auxiliaire temporaire qui n'est pas une occupation régulière;

A l'agriculture, à la chasse, à la pêche, à la chasse aux pièges; Comme instituteurs; Comme garde-malades diplômées et comme infirmières-stagiaires; Comme étudiants travaillant après les heures de classe ou pendant les congés autres que les grandes vacances.

L'autre Groupe (B) s'applique à tous les ouvriers.

★ LES RÈGLEMENTS

GROUPE (A)

1. Aucun ouvrier ne peut quitter son emploi sans aviser son patron sept jours d'avance par écrit.
2. Aucun patron ne peut mettre à pied ou renvoyer un ouvrier sans l'aviser sept jours d'avance par écrit.
3. Aucun patron ne peut interviewer un ouvrier ou l'engager si cet ouvrier n'a pas un permis de chercher du travail.
4. Les permis de chercher du travail peuvent être obtenus des fonctionnaires du Service Sélectif National dans les divers bureaux du Service Sélectif qui étaient autrefois les bureaux de la Commission de l'Assurance-Chômage.

GROUPE (B)

5. Un fonctionnaire du Service Sélectif National a le droit:
 - (a) d'ordonner à toute personne de se présenter à son bureau pour une entrevue.
 - (b) d'ordonner à toute personne qui a été sans emploi pendant sept jours d'accepter n'importe quel travail convenable; et
 - (c) d'ordonner à toute personne qui ne travaille qu'une partie du temps d'accepter n'importe quel travail convenable qui l'occupera toute la journée.
6. Aucune personne ayant reçu l'ordre d'un fonctionnaire du Service Sélectif National d'accepter un travail ne pourra quitter ce travail sans l'autorisation de ce fonctionnaire.
7. Lorsqu'un ouvrier doit se rendre dans un endroit éloigné de son domicile, le fonctionnaire du Service Sélectif National pourra le défrayer de ses frais de transport ainsi que de certains autres débours spéciaux.
8. Si un ouvrier, à la demande d'un fonctionnaire du Service Sélectif National, est chargé de faire un travail plus essentiel que celui qu'il faisait précédemment, il peut demander à reprendre son ancien travail lorsque le travail qu'il fait et qui est considéré comme le plus essentiel est terminé.
9. Tout patron, employé ou autre personne qui enfreint les dispositions des règlements ou de tout ordre basé sur les dits règlements est passible d'une amende ne dépassant pas \$500 ou d'un emprisonnement ne dépassant pas 12 mois, ou des deux.

Avis:—Les ouvriers agricoles peuvent accepter du travail saisonnier ou temporaire, en dehors des travaux agricoles, avec le consentement des Fonctionnaires du Service Sélectif lorsque ces travaux ne nuisent d'aucune façon aux travaux agricoles et quand, en acceptant ces travaux, ils ne risquent pas de perdre leur droit à l'ajournement de leur service militaire.

★ PATRONS

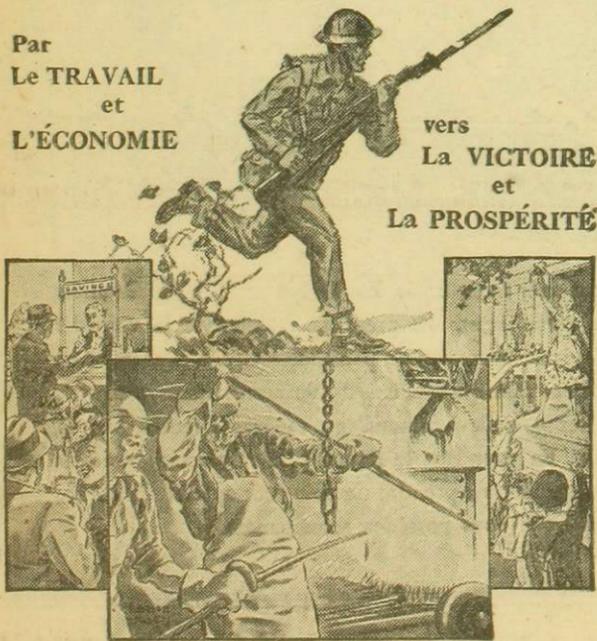
Lisez les ordres en conseil établissant les règlements, et les Explications des Règlements du Service Sélectif National, que vous pouvez obtenir des bureaux du Service Sélectif.

★ EMPLOYÉS

Lisez les ordres en conseil établissant les règlements, et le Manuel des Ouvriers, que vous pouvez obtenir des bureaux du Service Sélectif ou des bureaux des syndicats ouvriers.

ELLIOTT M. LITTLE,
Directeur du Service Sélectif National

HUMPHREY MITCHELL,
Ministre du Travail



LA BANQUE D'ÉPARGNE
DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL

Fondée en 1846

Coffrets de sûreté à tous nos bureaux

SUCCURSALES DANS TOUTES LES PARTIES DE LA VILLE